



LDC5
5TH UNITED NATIONS
CONFERENCE ON THE
LEAST DEVELOPED COUNTRIES



NATIONS UNIES
MAURITANIE



PROGRAMME D'ACTION DE DOHA

MAURITANIE

Pays les moins avancés 2022 – 2031



©Ministère de la santé (PNEPS)

Table des matières

Résumé analytique	4
Introduction	6
Le processus national de planification du développement	8
Évaluation des progrès accomplis et des défis rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Doh (PAD) a pour la décennie 2022-2031	10
Progrès vers la sortie de la catégorie des PMA	42
Cohérence et liens avec le Programme 2030 et d'autres processus mondiaux	43
Recommandations et perspectives d'avenir	44

A

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'examen national met en évidence des avancées notables dans la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, en cohérence avec les orientations de la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030. Ces progrès se manifestent à travers l'élargissement des mécanismes de protection sociale (assurance maladie, filets sociaux), l'amélioration des indicateurs de santé et d'éducation, ainsi que la progression de l'accès aux services sociaux de base. Depuis 2015, environ 12 % supplémentaires de la population ont obtenu un accès à des services d'eau et d'assainissement gérés en toute sécurité, améliorant de manière significative les conditions de vie des ménages. Parallèlement, l'accès à l'électricité a connu une évolution notable, passant de 42 % à 59 % entre 2020 et 2025, permettant à 17 % supplémentaires de la population d'être raccordés. Des progrès importants ont également été enregistrés en matière de taux de mortalité, notamment infantile et maternelle, dont la baisse contribue directement à l'accumulation du capital humain et constitue un indicateur clé dans l'évaluation de la sortie du statut de PMA. La transition énergétique s'est par ailleurs accélérée, avec une augmentation de la part des énergies renouvelables, de 30 % à 48 %, et des perspectives favorables d'intégration du gaz naturel dans le système de production électrique. En matière de mobilisation des ressources domestiques, la Mauritanie a dépassé dès 2025 la cible de 15 % de pression fiscale, fixée pour l'ensemble des PMA à l'horizon 2032, grâce aux efforts de digitalisation, d'amélioration du recouvrement et à l'élargissement de l'assiette fiscale.

Malgré ces avancées, des défis structurels importants persistent. Le marché du travail demeure marqué par une informalité très élevée (85 % de l'emploi), tandis que le système éducatif enregistre un taux d'achèvement du premier cycle du secondaire de seulement 40 %, avec un décrochage particulièrement prononcé chez les filles. Parmi les jeunes femmes, 50 % des 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en éducation (NEET). Cette vulnérabilité est aggravée par la persistance du mariage précoce – 16,6 % des adolescentes de 15 à 19 ans sont mariées et 1,5 % déjà divorcées – ainsi que par la prévalence des grossesses précoces, qui entravent durablement les trajectoires éducatives et professionnelles. À ces contraintes s'ajoute la situation nutritionnelle préoccupante : 22,9 % des ménages étaient en insécurité alimentaire modérée ou sévère en 2025, affectant directement la santé,



l'apprentissage et la productivité future. L'ensemble de ces facteurs contribue à un déficit marqué de capital humain : les enfants nés en 2024 ne pourront mobiliser que 15 % de leur potentiel de capital humain d'ici l'âge de 18 ans.

Les inégalités de genre constituent également un frein majeur au développement national. En 2020, la Mauritanie se classait au 177^e rang mondial de l'Indice *Femmes, Entreprise et Droit*, et la participation des femmes au marché du travail n'atteignait que 26,7 % au 3^e trimestre 2025. Selon les estimations, ces inégalités représenteraient une perte équivalente à 19 % de la richesse nationale, alors qu'une participation accrue des femmes à l'économie permettrait d'accroître la richesse du pays dans les mêmes proportions. Par ailleurs, les capacités limitées du système éducatif, en particulier au niveau secondaire, soulignent la nécessité d'intensifier les investissements dans les infrastructures scolaires et la formation des enseignants afin de répondre aux besoins croissants.

Dans ce contexte, il demeure essentiel de renforcer l'alignement stratégique entre le Programme d'action de Doha, les Objectifs de développement durable et la SCAPP, la majorité des indicateurs du PAD étant issus du cadre ODD. Cet alignement permettra d'assurer un suivi intégré et cohérent au sein du troisième plan d'action (PA3). Parallèlement, la mobilisation accrue des ressources publiques demeure un levier déterminant pour financer durablement les priorités nationales, notamment le développement du capital humain, l'accès aux services de base et la résilience climatique. La stratégie de gestion de la dette, qui prévoit un passage du ratio dette/PIB sous les 40 % dans les prochaines années, ainsi que le recours accru à des mécanismes de financement alternatifs, dont l'endettement intérieur, contribueront à soutenir les investissements structurants nécessaires au développement durable.

Enfin, le gouvernement a exprimé sa volonté d'élaborer une stratégie nationale de sortie du statut de PMA, fondée sur la consolidation des acquis, l'accélération des réformes structurelles et la mise en œuvre d'un cadre de développement inclusif et résilient.

B

INTRODUCTION

La Mauritanie demeure classée parmi les PMA bien que le revenu national brut par habitant dépasse le seuil de graduation fixé par les Nations Unies. Ce maintien reflète la persistance de fragilités structurelles dans l'Indice des actifs humains et dans l'Indice de vulnérabilité économique et environnementale, traduisant des insuffisances dans les systèmes sociaux, une dépendance élevée aux industries extractives et une forte exposition aux chocs climatiques.

Sur le plan institutionnel, des réformes ont été engagées pour renforcer l'État de droit, améliorer la transparence et moderniser la gestion publique, notamment à travers l'adoption de dispositifs anticorruption, de mécanismes de déclaration des biens et d'un cadre renouvelé de gouvernance des entreprises publiques. Le lancement de la CNASS constitue une étape majeure dans le renforcement du système de protection sociale, en améliorant la coordination, l'efficacité et la couverture des régimes existants, notamment pour les populations du secteur informel, qui représentent l'essentiel de la main-d'œuvre et demeurent les plus exposées aux chocs socio-économiques. Cette dynamique s'articule avec les priorités du programme présidentiel, qui met l'accent sur l'élargissement et la consolidation des filets sociaux en faveur des ménages vulnérables.

Sur le plan social, la Mauritanie continue de faire face à des inégalités importantes et à des disparités territoriales marquées entre zones urbaines, périurbaines et rurales. La pression démographique, combinée aux effets du changement climatique sur les moyens de subsistance, accentue les besoins en matière d'accès à l'éducation, à la santé, à l'eau, à l'assainissement, à l'emploi des jeunes et à la protection sociale. La cohésion sociale est influencée par les dynamiques territoriales, les migrations internes, l'évolution des modes de vie et l'arrivée de populations réfugiées dans les zones frontalières. Les défis liés à l'autonomisation économique des femmes, à l'égalité d'accès aux opportunités socio-économiques et à la justice demeurent essentiels pour soutenir la stabilité et renforcer la résilience sociale.

Sur le plan macroéconomique, la croissance a atteint 6,3 % en 2024, avant un ralentissement prévu à 4,1 % en 2025, lié à une contraction de la production minière, puis un rebond attendu en 2026. L'économie reste fortement dépendante des importations alimentaires et énergétiques, ce qui l'expose aux fluctuations internationales des prix et aux perturbations des chaînes logistiques. La structure des exportations – 73 % de minerais et 24 % de produits halieutiques – accroît

également la sensibilité du pays aux variations des marchés mondiaux. Parallèlement, les investissements directs étrangers oscillent entre 848 millions USD et 1,44 milliard USD depuis 2020, traduisant une attractivité maintenue, tout en demeurant influencés par la conjoncture internationale.

La stabilisation de l'inflation constitue un acquis majeur : elle est passée de 9,6 % en 2022 à 1,3 % en novembre 2025, grâce à une politique monétaire prudente conduite dans le cadre de l'indépendance institutionnelle de la Banque Centrale. Le taux directeur a été ajusté de 6,75 % à 6,5 %, traduisant la baisse des pressions inflationnistes, tandis que le taux de change bénéficie d'une plus grande transparence des mécanismes de marché, appuyée par un niveau de réserves internationales estimé à 1,9 milliard USD en 2024. Des réformes structurantes ont été menées pour moderniser l'infrastructure financière, notamment avec la mise en service du système national de paiement MACSS en novembre 2023, ainsi que la modernisation progressive du marché monétaire et du marché des changes visant à améliorer la transmission des décisions monétaires et la stabilité financière.

Le présent examen national s'appuie sur une méthodologie combinant analyse documentaire, exploitation des données statistiques nationales et internationales et consultations élargies. Il a été enrichi par des entretiens et consultations menés avec les ministères sectoriels concernés, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), l'Agence nationale de la statistique, de l'analyse démographique et économique (ANSADE), et la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), permettant d'intégrer pleinement l'expertise institutionnelle et les priorités nationales dans l'analyse. L'Équipe pays des Nations Unies a apporté un appui méthodologique et analytique, en cohérence avec les orientations du Gouvernement. L'exercice tient compte des limites existantes, notamment la disponibilité variable des données, les disparités régionales et les capacités statistiques encore en consolidation, tout en s'appuyant sur les progrès accomplis dans le renforcement des systèmes de suivi-évaluation.

Ce travail vise à éclairer la prise de décision publique, renforcer l'alignement entre le Programme d'action de Doha, les priorités nationales et les Objectifs de développement durable, et améliorer la planification et la mise en œuvre des politiques publiques. Il contribue également à préparer les conditions nécessaires à l'élaboration d'une stratégie nationale de sortie durable du statut de PMA, fondée sur un développement inclusif, résilient et durable, au bénéfice de l'ensemble de la population.

C

LE PROCESSUS
NATIONAL DE
PLANIFICATION DU
DÉVELOPPEMENT

Le troisième plan d'action (PA3) de la SCAPP (2026-2030), actuellement en cours d'élaboration, intégrera pleinement les priorités du Programme d'action de Doha, conformément au rôle structurant que ce cadastre international joue pour les pays les moins avancés. L'approche méthodologique adoptée par le Gouvernement prévoit déjà un alignement systématique sur les engagements internationaux, incluant les ODD, l'Agenda 2063 et l'Accord de Paris, ce qui garantit l'intégration cohérente des priorités du DPoA dans les orientations stratégiques et sectorielles du plan. Les travaux s'appuient notamment sur une analyse documentaire approfondie des précédents plans (2016-2020, 2021-2025), des évaluations de leur mise en œuvre, ainsi que des principales politiques sectorielles nationales – telles que les stratégies en agriculture, élevage, pêche, énergie, santé (PNDS), éducation (PNDSE III), emploi (SNE), environnement (SNEDD) et protection sociale (SNPS) – qui constituent toutes des vecteurs prioritaires du DPoA en matière de transformation structurelle, de renforcement du capital humain, de résilience et de diversification économique.

L'importance accordée à la diversification productive, à la transition énergétique, à la résilience climatique, à l'inclusion sociale, à la gouvernance, à la gestion des migrations et au renforcement de la mobilisation des ressources domestiques reflète directement les objectifs du Programme d'action de Doha visant à accompagner les trajectoires de sortie de la catégorie des PMA. Enfin, la consolidation du PA3 prévoit un cadrage macroéconomique renforcé, un chiffrage pluriannuel des actions, l'identification de mécanismes innovants de financement (notamment PPP, financements climat et contributions de la diaspora), ainsi qu'un dispositif modernisé de suivi-évaluation fondé sur des indicateurs SMART – autant d'éléments essentiels pour traduire dans la planification nationale les priorités du DPoA et appuyer une transition graduelle vers une économie plus robuste, inclusive et durable.

©Ministère de la santé (PNEPS)



D

ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS ET DES DÉFIS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE DOHA POUR LA DÉCENNIE 2022-2031

I. Investir dans le capital humain dans les pays les moins avancés

II. Exploiter les moyens offerts par la science, la technologie et l'innovation

III. Appuyer la transformation structurelle, moteur de la prospérité

IV. Développer les échanges commerciaux internationaux et renforcer l'intégration régionale

V. Parer aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, et renforcer la résilience

VI. Mobiliser la solidarité internationale et redynamiser les partenariats mondiaux

I. Investir dans le capital humain dans les pays les moins avancés



Indicateurs clés

Indicateur	ODD	Agence lead	Résultat	Année	Variation	Source
Proportion de la population en bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe	1.3.1	ILO	11,8% ; H : 11,12% ; F: 12,43%	2025	▲	ANSADE
Prévalence de la sous-alimentation	2.1.1	FAO	8,7 %	2023	▼	FAO stat
Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population	2.1.2	FAO	66,3	2023	▼	FAO stat
Score de Consommation Alimentaire		PAM	22,90 %	2025	▼	PAM / CSA
Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire)	4.1.2	UNESCO	90% ; 40% ; 32%	2025	▲	Ministère de l'Education nationale
Couverture des services de santé essentiels	3.8.1	UNICEF	40 %	2021	▲	en attente UNICEF
Taux de mortalité maternelle (rapport de mortalité maternelle)	3.1.1	UNFPA	RGPH 5-: 498 (2023) ; EDS : 424 (2021)	2023	▲	ANSADE
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	3.2.1	WHOou UNICEF	37,8%0	2023	▲	ANSADE
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans), par sexe	8.5.2	ILO	20 %	2025	▲	ANSADE
Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe	8.3.1	ILO	85 %	2025	=	ANSADE
Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1	ILO	43 %	2025	▲	ANSADE
Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	6.1.1	WHO/ UNICEF	77 %	2022	▲	WHO/ UNICEF
Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité	6.2.1	WHO/ UNICEF	59 %	2022	▲	WHO/ UNICEF
Proportion de femmes occupant des postes de direction	5.5.2	ILO	23 %	2024	NA	MASEF
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	5.5.1	ILO	23 %	2025	▲	CENI
Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	16.9.1	Unicef/ WHO	45 %	2021	▲	MASEF

La Mauritanie s'est dotée de deux stratégies structurantes dans le domaine social : (i) une Stratégie nationale de protection sociale 2025-2035, et (ii) une Stratégie d'inclusion et de promotion des droits des personnes handicapées. Depuis 2020, un vaste programme de transferts monétaires est également mis en œuvre au profit de 18 000 ménages comprenant des personnes handicapées, dont 6 000 enfants, tandis que les programmes de filets sociaux connaissent un développement notable depuis 2022.

Dans ce contexte, la CNASS, créée en 2022 avec l'appui de l'Union européenne et d'Enabel, porte un régime d'assurance maladie volontaire et subventionné destiné à élargir la couverture, notamment pour les travailleurs de l'informel. Le régime repose sur une cotisation annuelle de 700 MRU, dont 450 MRU pris en charge par l'État et 250 MRU par l'assuré, renforçant ainsi l'accès financier aux soins pour des populations jusque-là non couvertes.

Le déploiement progressif de ce dispositif a permis d'assurer 235 793 personnes et 47 150 ménages en mars 2026, avec une extension prévue dans les régions du Hodh Ech Chargui, du Hodh El Gharbi et de l'Adrar, visant une cible de 430 000 personnes. La répartition par sexe parmi les assurés de la CNASS met en évidence une prédominance féminine (57 % de femmes contre 43 % d'hommes), soulignant l'importance du dispositif pour l'accès des femmes aux soins.

Elle complète la CNAM, dont les effectifs ont fortement progressé : de 422 975 assurés en 2019 à 870 091 assurés aujourd'hui.

Selon l'ANSADE, 6,35 % de la population mauritanienne bénéficiait d'au moins un socle ou système de protection sociale en 2019, contre 11,8 % en 2025. La population couverte a ainsi presque doublé sur la période, une progression appelée à se poursuivre avec l'extension de l'assurance maladie universelle assurée par la CNAM, ainsi qu'avec l'élargissement de la couverture fournie par la CNASS et les programmes de filets sociaux.

Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe

La proportion de l'emploi informel dans l'emploi total atteint un niveau particulièrement élevé, estimé à 85 %, une part identique pour les femmes et les hommes, ce qui traduit une informalité systémique touchant l'ensemble de la population active. Toutefois, l'examen sectoriel révèle une forte hétérogénéité : les secteurs à forte présence publique ou institutionnelle présentent les taux les plus faibles, avec 34 % dans l'administration publique, 54 % dans l'enseignement et 61,5 % dans la santé, illustrant une relative protection de l'emploi formel dans ces domaines. À l'inverse, certains secteurs théoriquement structurés, comme la finance et assurance (70 %) ou le secteur extractif (55 %), restent fortement marqués par l'informalité, ce qui signale des difficultés de réglementation et de formalisation même dans des branches à forte valeur ajoutée. Les activités primaires se distinguent par des niveaux d'informalité extrêmes : jusqu'à 96 % dans l'agriculture, 99,8 % dans l'élevage, et 94 % dans la pêche, confirmant la prédominance de modes de production traditionnels, familiaux ou de subsistance. Cette distribution illustre ainsi un dualisme profond du marché du travail, où la formalisation demeure limitée aux secteurs publics et parapublics, tandis que l'essentiel de l'économie – notamment rurale – reste largement en dehors du cadre réglementaire et de la protection sociale.

Taux de chômage des jeunes (15-24 ans), par sexe

Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation

L'emploi des jeunes et des femmes en Mauritanie demeure un enjeu majeur, comme l'illustre la stabilité, depuis 2019, de la proportion de 44 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans ni en emploi ni en éducation (NEET), avec des disparités persistantes entre hommes et femmes. En effet, les jeunes femmes restent proportionnellement beaucoup plus touchées – 55 % en 2019 contre 50 % en 2025 – tandis que la part des jeunes hommes NEET s'établit à 32 % en 2019 et 35 % en 2025. Cette tendance confirme que les obstacles structurels à l'insertion professionnelle des jeunes, et en particulier des jeunes femmes, demeurent profonds et multifactoriels.

Depuis 2022, néanmoins, plusieurs initiatives contribuent à améliorer l'employabilité des jeunes et à réduire ces écarts. L'investissement dans le capital humain et la formation professionnelle se renforce, notamment à travers la Stratégie nationale de l'Emploi (2019–2029), qui vise à favoriser la formation et l'insertion de 1,7 million de jeunes. L'introduction d'outils innovants – tels que la plateforme TECHGHIL qui mobilise l'intelligence artificielle pour rapprocher les demandeurs d'emploi des offres disponibles – participe également à la modernisation du marché du travail et facilite l'accès des jeunes aux opportunités. Parallèlement, le développement de l'entrepreneuriat, est encouragé à travers plusieurs réformes et dispositifs d'appui, notamment la Stratégie nationale des MPME (2025–2030), et la mise en place de mécanismes dédiés au financement des petites et moyennes entreprises. Dans ce cadre, le Small Business Act, prévu sous forme d'un décret conjoint, est en cours de validation. En outre, plusieurs programmes actifs du marché du travail, déployés des dernières années, contribuent concrètement à l'insertion professionnelle et à la création d'opportunités économiques pour les jeunes. Ces initiatives incluent notamment des programmes sectoriels visant à soutenir l'entrepreneuriat et l'emploi dans des domaines à fort potentiel tels que l'agriculture, la pêche, les services, l'économie verte et les activités génératrices de revenus. Ces programmes favorisent l'accompagnement technique, l'accès au financement et la structuration des initiatives entrepreneuriales des jeunes à l'échelle nationale. Malgré ces avancées, des disparités importantes persistent, en particulier pour les femmes : celles-ci ne représentent que 11% des entrepreneurs et seulement 0,8% des cheffes d'entreprise au sein de la population féminine, ce qui souligne la nécessité de renforcer les mesures ciblées pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

Pour les jeunes femmes en particulier, les obstacles éducatifs jouent un rôle déterminant : le décrochage dès la puberté, provoqué par les mariages précoces et les charges domestiques, limite leur accès à la formation et à l'emploi. Les politiques récentes – PANETE-RIM II, programmes de protection contre le travail des enfants, renforcement du cadre juridique – participent à briser ces barrières en favorisant la scolarisation, la protection et l'insertion des filles. Les programmes d'insertion professionnelle ciblés (jeunes, femmes, personnes handicapées) contribuent également à diversifier les possibilités d'accès au travail productif, notamment dans les secteurs porteurs comme la pêche, les mines, les transports ou le BTP, où une inclusion progressive des femmes est désormais prévue.

Dans l'ensemble, malgré la persistance d'un chômage et d'un désengagement éducatif élevés chez les jeunes – particulièrement chez les jeunes femmes –, les efforts entrepris depuis 2022 traduisent une politique publique plus structurée, visant à renforcer les compétences, élargir l'accès au financement, sécuriser les parcours d'insertion et promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Ces avancées s'inscrivent dans une démarche cohérente avec les objectifs du Programme d'action de Doha, dont la vision repose sur l'inclusion, le développement humain et l'égalité des chances.

Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Rapport mortalité maternelle

Pour éclairer l'interprétation des indicateurs, il convient de distinguer le taux de mortalité maternelle, qui exprime un taux par femme en âge de procréer, du rapport de mortalité maternelle (RMM), qui mesure le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. À ce titre, le RMM en Mauritanie est passé de 582 pour 100 000 naissances vivantes en 2013 à 498 en 2023 selon le RGPH-5, traduisant une amélioration notable sur la période. Malgré cette baisse du RMM à 498 pour 100 000 naissances vivantes, l'insuffisance de la couverture en structures soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) de base et complets demeure un goulot d'étranglement majeur. Cette faible couverture de l'offre SONU, particulièrement marquée dans les wilayas à forte mortalité comme le Guidimakha ou le Gorgol, limite l'impact des réformes de protection sociale sur la survie maternelle.

Cette moyenne nationale masque toutefois d'importantes disparités territoriales : les wilayas affichant les RMM les plus élevés restent le Guidimakha (environ 729 décès), le Gorgol (environ 718) et l'Adrar (environ 703). Il convient également de noter que quatre autres wilayas dépassent la moyenne nationale : le Hodh Chargui, Dakhlet Nouadhibou, le Tagant et le Hodh El Gharbi. À l'inverse, les niveaux les plus faibles sont observés au Tiris Zemmour, à Nouakchott-Ouest et dans l'Inchiri. Dans le même esprit, le quotient de mortalité infanto-juvénile s'est nettement réduit, passant de 115 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2013 à 46 en 2023 d'après le RGPH.

Au-delà de l'effet des politiques et investissements récents, cette baisse substantielle du quotient infanto-juvénile s'explique aussi par une amélioration des conditions sanitaires, en particulier chez les enfants de moins de cinq ans. Les statistiques sanitaires du SNIS, corroborées par l'EDS 2019-2021, montrent une progression notable de plusieurs indicateurs pédiatriques : (i) la prévalence des infections respiratoires aiguës (IRA) chez les moins de 5 ans est passée d'environ 18,6 % en 2000 à 4,1 % en 2021 ; (ii) la prévalence de la malnutrition aiguë sévère chez les moins de 5 ans est passée d'environ 12,8 % en 2000 à 4,6 % en 2021. Ces améliorations concourent à la diminution de la morbidité sévère et, partant, de la mortalité des jeunes enfants, renforçant la tendance observée sur la décennie écoulée.

Pour mieux comprendre les progrès réalisés, il convient de souligner que plusieurs réformes et interventions structurantes ont été mises en œuvre ces dernières années afin de renforcer la performance du système de santé. Dans le domaine de la gouvernance, la Mauritanie a conduit l'enquête nationale Harmonized Health Facility Assessment (HHFA), qui a permis d'évaluer la disponibilité et la capacité opérationnelle des formations sanitaires à travers le pays. Cette évaluation sert désormais d'outil essentiel pour orienter la planification sanitaire, identifier les déficits en ressources et améliorer l'allocation des investissements.

Le renforcement de l'offre de soins s'est également matérialisé par l'acquisition d'équipements médicaux de base destinés à 276 postes de santé, 36 centres de santé et 6 centres hospitaliers, ainsi qu'au Centre Hospitalier Mère-Enfant. En complément, 90 formations sanitaires ont bénéficié d'équipements biomédicaux spécialisés destinés au diagnostic, à la surveillance des patients et à l'amélioration de la prise en charge hospitalière. Le développement des ressources humaines s'est poursuivi, avec la formation de 1 392 professionnels de santé dans des thématiques liées à la santé maternelle, néonatale et à la gestion des services. Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation communautaire ont touché 115 449 ménages – environ 634 443 personnes – grâce à 30 campagnes axées sur la santé maternelle et néonatale et la promotion de l'utilisation des services.

Pour poursuivre cette dynamique, les autorités ont engagé ou envisagent plusieurs initiatives structurantes qui ouvrent des perspectives prometteuses pour l'amélioration de la qualité et de la couverture

des services de santé. L'extension et l'équipement de l'Hôpital des Spécialités et du Centre Hospitalier National, ainsi que la mise en service de 14 centres de santé et 137 postes de santé, constituent une base solide pour renforcer l'offre sanitaire. En 2026, l'achèvement des hôpitaux de Tijikja, Aioun et Aleg viendra consolider les capacités hospitalières régionales, tandis que l'ouverture prévue de plus de 40 centres de santé et 100 postes de santé rapprochera les services des populations.

Le lancement des travaux de l'hôpital universitaire Roi Salman ben Abdelaziz et des hôpitaux régionaux de Zouerate et Akjoujt marque par ailleurs une nouvelle étape dans la modernisation du réseau hospitalier. La réhabilitation et l'extension de structures majeures – Hôpital Cheikh Zayed, Centre Hospitalier de Nouadhibou et nouveau Centre Hospitalier Mère-Enfant – renforcent également l'efficacité du système. En matière d'accès aux produits sanguins, l'année 2026 verra la finalisation du Centre National de Transfusion Sanguine ainsi que le développement de centres interrégionaux à Kiffa, Néma, Atar et Kaédi.

D'autres chantiers sont sur le point d'être lancés, notamment la réhabilitation et l'extension de l'Hôpital de l'Amitié et du Centre National des Maladies Cardiaques, ainsi que la préparation d'appels d'offres pour la construction de trois hôpitaux à M'Bout, Tintane et M'khett. Par ailleurs, la construction, l'équipement et la réhabilitation de 42 centres de santé, ainsi que la réhabilitation de 110 postes de santé dans le cadre du programme d'urgence pour l'accès aux services de base, contribueront à renforcer durablement le maillage sanitaire.

Dans le champ de la santé maternelle et néonatale, le Ministère de la Santé a élaboré une Feuille de Route Nationale d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale 2024-2029 qui analyse les goulots d'étranglement et identifie les domaines d'intervention prioritaires garantissant le progrès vers l'élimination de décès maternels et néonatales évitables. En outre, le Ministère prévoit également la construction d'une maternité de niveau 3 à Nouakchott (capacité 80 lits) afin de renforcer les soins obstétricaux et néonataux d'urgence. La modernisation du système passe aussi par la transformation numérique, notamment à travers la création d'un Centre National de Santé Numérique destiné à améliorer la régulation des évacuations sanitaires, la téléradiologie et la téléconsultation dans certaines spécialités rares.

La diversification de l'offre de soins spécialisés se poursuit également, avec la création envisagée d'un centre national dédié à la santé mentale afin d'améliorer la prise en charge des troubles mentaux et psychosociaux. La réforme du secteur pharmaceutique connaîtra en 2026 la mise en place des textes d'application de la loi 2025-037 pour renforcer la traçabilité des médicaments, le contrôle du secteur, la formation des vendeurs en pharmacie et l'approvisionnement en médicaments stratégiques.

Enfin, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de protection financière des populations. Le nombre de bénéficiaires couverts par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) est passé de 422 975 en 2019 à 870 091 assurés aujourd'hui, soit une hausse de plus de 105 %. De son côté, la Caisse Nationale de Solidarité en Santé (CNASS) couvre désormais 220 480 bénéficiaires – 43 592 ménages – avec une extension progressive prévue dans plusieurs régions. En parallèle, la comparaison des quotients de mortalité infantile et de la mortalité infanto-juvénile de la Mauritanie avec ceux des pays limitrophes montre que le pays affiche de meilleurs niveaux que le Sénégal et le Mali, tout en restant inférieur au Maroc et à l'Algérie pour ces mêmes indicateurs. Dans le prolongement de cette analyse, la production d'une carte du RMM par wilaya s'avérerait utile pour rendre visibles les disparités territoriales ; pour ce faire, il serait nécessaire de disposer d'un fichier géographique des limites administratives des wilayas (shapefile ou GeoJSON), à partir duquel cette cartographie pourra être générée avec une légende adaptée, une palette de couleurs cohérente et l'indication de la moyenne nationale.

Prévalence de la sous-alimentation

Malgré les engagements pris dans le cadre de la cible ODD 2.1, qui vise à éliminer la faim d'ici 2030 et à garantir à tous un accès toute l'année à une alimentation sûre, nutritive et suffisante, la Mauritanie enregistre une évolution défavorable. En effet, la prévalence de la sous-alimentation est passée de 6,5 % en 2015-2018 à 8,7 % en 2022-2024, marquant une détérioration de la situation et un éloignement de l'objectif de réduire cette prévalence à 0 % à l'horizon 2030.

Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population

La prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave, qui repose sur un indicateur de perception des populations mesurant les expériences déclarées de difficultés d'accès à la nourriture (FIES), est passée de 45 % en 2020 à 66 % en 2023, indiquant une détérioration notable de l'accès perçu à une alimentation suffisante et stable au niveau national. En parallèle, l'indicateur FSMS/SCA (Score de Consommation Alimentaire) du PAM est estimé à 22,9 % en 2025 la proportion de ménages en insécurité alimentaire modérée ou sévère. L'écart marqué entre cette estimation et celle de la FAO s'explique par la différence fondamentale entre les deux approches : la FIES capte les dimensions subjectives et précoces de l'insécurité alimentaire (incertitude, réduction de qualité, difficulté d'accès), tandis que le SCA repose sur une mesure factuelle de la consommation, des stratégies d'adaptation et de la capacité économique des ménages, à partir d'enquêtes saisonnières. La première enquête FSMS, réalisée à la fin de la soudure et au début de l'hivernage, période où les stocks sont bas et les pressions alimentaires fortes, est celle qui fournit l'estimation de 22,9 %. La seconde enquête est conduite en période post-récolte, lorsque les conditions alimentaires s'améliorent généralement.

Les chocs récents – tels que l'épisode de sécheresse de 2022, l'inflation alimentaire amplifiée par la guerre en Ukraine, et la forte exposition structurelle de la Mauritanie aux aléas climatiques et aux fluctuations des prix internationaux – affectent principalement l'indicateur SCA, qui mesure directement les impacts sur la consommation, les stratégies d'adaptation et la pression économique des ménages. Malgré la dégradation observée jusqu'en 2023, la situation montre des signes récents d'amélioration, soutenus par l'absence de sécheresse majeure depuis 2022, deux bonnes campagnes agricoles et un reflux relatif des prix alimentaires. Ces progrès s'inscrivent dans le renforcement du dispositif national de prévention et de réponse aux crises alimentaires, mis en place en 2021, mobilisant le CSA, les autres interlocuteurs institutionnels ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF). Ce dispositif assure une analyse coordonnée des besoins et une priorisation des zones vulnérables, notamment via le Fonds de réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles, mais aussi à travers le réseau des boutiques TEMWIN, qui joue un rôle central dans le maintien de l'accès à des denrées essentielles.

Dans ce cadre, l'État subventionne environ 40 % du prix des produits vendus, permettant aux ménages vulnérables de s'approvisionner à des tarifs nettement inférieurs au marché. Ce mécanisme sera progressivement renforcé par un ciblage des ménages les plus vulnérables, rendu possible grâce au registre social qui recense environ 200 000 personnes. Enfin, un dispositif structuré d'intervention face aux inondations permet l'évacuation rapide des populations affectées, l'installation d'abris temporaires, la distribution de denrées et de kits essentiels, ainsi que des actions d'hygiène et de prévention sanitaire dans les zones les plus exposées, en particulier le long du fleuve Sénégal.

Inégalités de genre

Femmes aux postes de direction

La proportion de femmes occupant des postes de direction dans la fonction publique met en évidence un écart notable entre la féminisation globale des effectifs et leur présence dans l'encadrement supérieur. Alors que les femmes représentent 40 % de l'ensemble des agents, leur part chute à seulement 23 % parmi les cadres supérieurs (catégorie A), révélant ainsi un déséquilibre important dans l'accès aux responsabilités. Cette sous-représentation varie selon les ministères et les catégories de personnel, témoignant de dynamiques internes hétérogènes. Toutefois, l'existence d'un vivier potentiel et la mise en œuvre progressive de stratégies de féminisation portent des perspectives d'évolution positive, susceptibles d'améliorer la parité au sein des postes de direction à moyen terme.

Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux

L'un des indicateurs clés évaluant les progrès réalisés concerne la participation des femmes au Parlement. Entre 2018 et 2023, la proportion de femmes parlementaires est passée de 19 % à 23 %, traduisant une avancée mesurable. Cette progression s'explique notamment par des actions concrètes engagées par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), qui a renforcé le contrôle des listes de candidatures proposées par les partis politiques afin de s'assurer que des mécanismes de positionnement équilibré des femmes soient effectivement appliqués. Cette démarche a contribué à accroître la représentation féminine.

Parallèlement, la CENI encourage la participation des femmes à tous les niveaux du processus électoral – local, départemental et national – en particulier dans la désignation des membres des 5 000 bureaux de vote du pays. Dans cette dynamique, la nouvelle stratégie « Femmes et élections » vise à renforcer les capacités des femmes, qui représentent 52 % de la population, à travers des actions de plaidoyer, d'éducation citoyenne et de diffusion des dispositions du code électoral afin de favoriser une meilleure compréhension de leurs droits.

La volonté politique accompagne également ces efforts : des engagements relatifs à la participation politique des femmes ont été intégrés dans le discours de politique générale du Premier ministre en janvier 2026. De plus, la Stratégie de la CENI pour 2025-2030 inclut un Plan stratégique spécifiquement dédié à l'inclusion des femmes, et celles à mobilité réduite, ainsi que la révision des textes actuels pour renforcer les dispositifs favorables à l'équité et à l'égalité de participation.

Enfin, au-delà de l'augmentation du nombre de sièges occupés par des femmes au Parlement, il convient de souligner la présence d'une femme à la fonction de 3^e vice-présidente de l'Assemblée nationale, sur un total de cinq vice-présidences, témoignant d'une ouverture accrue aux responsabilités parlementaires de haut niveau.

Éducation

Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire)

En 2023, le taux d'achèvement du fondamental en Mauritanie s'élevait à 90 %, un niveau nettement supérieur à celui observé les années précédentes et marquant une progression significative. En 2024-2025, ce taux s'est maintenu à un niveau élevé, confirmant l'amélioration enregistrée. S'agissant du premier cycle du secondaire, le taux d'achèvement est passé de 34,1 % en 2022/2023 à 40,2 % en 2024/2025, montrant une progression sur la période. En revanche, aucun changement n'a été constaté pour le deuxième cycle du secondaire, dont le taux d'achèvement demeure stable à 32 % entre 2022 et 2025.

Pour améliorer ces résultats, l'État a engagé plusieurs actions portant à la fois sur l'accès, la qualité et la gouvernance du système éducatif. Sur le plan des infrastructures, la période 2020-2025 a été marquée par la construction de 6 613 salles de classe, un effort visant à accroître la capacité d'accueil, en particulier dans le secondaire où les places restent limitées et où l'entrée en 6^e demeure conditionnée par un concours. Parallèlement, 13 436 enseignants du primaire et du secondaire ont été recrutés sur la même période, renforçant substantiellement les effectifs et dépassant largement les niveaux observés depuis 2007. Afin de combler les besoins persistants et de tendre vers une couverture de 100 % des postes, un recrutement annuel de prestataires est également mis en œuvre.

À cela s'ajoute une augmentation notable du nombre de cantines scolaires, qui ont atteint 1 714 cantines en 2025, bénéficiant à 242 548 élèves/rationnaires. Au cours de l'année 2025, plus de 2 millions de manuels scolaires, 185 000 tables-bancs et 185 000 uniformes scolaires ont été distribués, contribuant à l'amélioration des conditions d'apprentissage. L'État agit par ailleurs sur l'amélioration du traitement salarial et des indemnités, ainsi que sur le renforcement de la formation continue, notamment dans les disciplines scientifiques. Ces efforts complètent le rôle des cinq Écoles normales d'instituteurs qui participent à la formation initiale et au renforcement des capacités des enseignants.

Les mesures engagées s'inscrivent dans les trois axes structurants du système éducatif : l'accès équitable de tous les enfants, la qualité de l'éducation, et la gouvernance et gestion du secteur, en particulier l'efficacité et l'efficacités dans l'allocation des ressources humaines. La meilleure répartition du personnel enseignant sur le terrain constitue un enjeu central pour réduire les disparités territoriales.

Sur le plan budgétaire, le taux d'exécution atteint 93 %, un niveau freiné par la centralisation du référencement et par les difficultés liées à l'existence d'un seul ordonnateur principal. Depuis l'année dernière, trois ordonnateurs principaux ont été désignés afin d'améliorer le processus d'exécution. Bien que le Président ait fixé comme objectif que 25 % du budget national soient consacrés à l'éducation, le ministère de l'Éducation n'en reçoit que 10 %, dont 86 % sont absorbés par les salaires, limitant ainsi les marges disponibles pour la construction d'infrastructures ou la formation. Enfin, l'approche budget-programme est appliquée depuis 2026, ce qui devrait améliorer l'efficacité de la planification et de l'allocation des ressources.

Dans ce contexte, le PNDSE 2024-2030, appuyé par un plan triennal 2024-2026, vise à augmenter les taux d'achèvement en renforçant la capacité d'accueil, en particulier dans le secondaire. L'approche retenue consiste à former d'abord un nombre suffisant d'enseignants, puis à poursuivre la construction de salles de classe, afin de veiller à ce que l'expansion du système éducatif se fasse tout en garantissant la qualité de l'enseignement.

Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge

La proportion d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil a nettement progressé, passant de 44,8 % en 2021 à 56 % en 2025. Cette amélioration s'explique notamment par l'existence de centres d'état civil de plus en plus de proximité, d'organisation de campagnes ponctuelles d'enregistrement dans les zones non pourvues de services d'enregistrement, l'existence d'un système systématique d'enregistrement des accouchements dans les formations sanitaires. Ceci en plus des campagnes de promotion sociales organisées parallèlement avec l'extension des programmes de filets sociaux notamment les transferts monétaires. Ces mesures ont entre autres contribué à accélérer les enregistrements à la naissance. Cet enregistrement préalable est indispensable pour l'adhésion aux services sociaux, notamment l'inscription à la CNAM ou à la CNASS, permettant ainsi un accès plus rapide aux droits. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation et des mesures incitatives ont renforcé la mobilisation des familles. La subvention de 300 MRU par enfant au profit des ménages parmi les plus vulnérables dans les garderies communautaires et privée a permis de soutenir 73 500 enfants entre 2022 et 2025 au sein de 776 établissements de garde et d'éducation des jeunes enfants organisés en 22 réseaux dans toutes les wilayas du pays. Enfin, entre 2023 et 2025, 100 000 à 110 000 enfants de 3 à 5 ans ont été inscrits dans des structures éducatives, améliorant la prise en charge de la petite enfance.

Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

La Mauritanie a entrepris d'importants efforts pour améliorer l'accès à l'eau potable dans les grandes villes, en combinant extension des réseaux, production accrue et modernisation des infrastructures¹. À Nouakchott, le Projet de renforcement de l'AEP à partir du champ captant d'Idini² permet d'ajouter 100 000 m³/jour de production, sécurisant ainsi l'approvisionnement pour une population urbaine en forte croissance. Par ailleurs, la 2^e phase du Projet de réseau de distribution d'eau de Nouakchott, en phase avancée, a permis de couvrir les quartiers nouvellement lotis et les secteurs périphériques qui n'étaient pas desservis lors de la première phase.

D'autres villes bénéficient également de projets structurants. À Nouadhibou, le Projet de renforcement du système d'AEP³ à partir de la nappe de Boulenouar visa à améliorer la production d'eau potable et renforcer son réseau de distribution, tandis qu'à Kiffa, le Projet d'AEP à partir du fleuve a pour objectif d'assurer un approvisionnement en eau de qualité pour la ville ainsi que pour les localités situées dans un rayon de 10 km de la conduite principale. Ces exemples démontrent la volonté de la Mauritanie de renforcer ses infrastructures hydrauliques de manière durable et de réduire les inégalités d'accès à l'eau potable.

Les efforts ne se limitent pas aux villes. Dans les zones rurales, la Mauritanie investit dans des projets intégrés qui assurent l'approvisionnement en eau multi-usage, soutiennent l'agriculture et l'élevage, et améliorent la résilience face au changement climatique. Le Projet Intégré de Valorisation des Ressources en Eau (PIVRE)⁴, par exemple, met en culture jusqu'à 1 160 hectares autour de 19 bassins de rétention et contribue à recharger les nappes souterraines dans les wilayas du Hodh Echargui et du Hodh El Gharbi⁵. De même, le Projet Intégré de Mobilisation des Eaux de Surface (PIME) vise la réalisation de 36 barrages à destination agro-pastorale dans 9 wilayas, tout en améliorant la résilience et la

1 République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, « Stratégie Nationale pour un Accès Durable à l'Eau et à l'Assainissement, 2016-2030 (SNADEA) »

2 Fonds africain de développement, République Islamique de Mauritanie, PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE NOUAKCHOTT « AFTOUT ESSAHLI », 2008

3 République Islamique de Mauritanie, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, « Unité de Gestion du Projet de Renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Nouadhibou à partir de la nappe de Boulenouar (UGPRN) », 2025

4 Agence française de développement (AFD), Projet intégré de valorisation des eaux de surface dans les deux Hodhs, 13 décembre 2021

5 Ibid

sécurité alimentaire des populations locales.

Aussi, Les Projets Sectoriel Eau et Assainissement (PSEA), G5-2H et G5-2HAT, ciblent les localités rurales des wilayas d'Assaba, Gorgol, Guidimakha, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Adrar et Tagant contribuant à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour des communautés souvent isolées. Enfin, le Projet Aftout Echergui (2^e phase)⁶ illustre l'extension de la production en eau potable à de nouvelles localités, couvrant ainsi plusieurs wilayas et renforçant la résilience des populations rurales.

Ces projets montrent que la Mauritanie combine la modernisation des infrastructures et la gestion durable des ressources hydriques pour répondre aux besoins des populations rurales et urbaines. Ces efforts cohérents et progressifs sont de bons indicateurs de la capacité du pays à atteindre une couverture équitable et durable de l'eau potable pour tous d'ici 2030⁷.

Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité

Dans le sous-secteur de l'assainissement, la Mauritanie a engagé un projet structurant à savoir, l'assainissement de la ville de Nouakchott. Ce projet ambitieux vise à doter la capitale d'un réseau moderne d'assainissement collectif et de drainage des eaux pluviales, de nature à améliorer durablement le cadre de vie, les conditions sanitaires et la résilience urbaine.

En parallèle, plusieurs autres projets ont été mis en œuvre, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, afin de renforcer l'accès des populations aux services d'assainissement de base. L'ensemble de ces interventions a contribué à une amélioration progressive au cours des dernières années de l'indicateur 6.2.1 relatif à l'accès à l'assainissement.

6 L'AMI, « Le Président de la République inaugure la deuxième phase du projet d'eau potable d'aftout Chargui », 4 juillet 2025

7



II. Exploiter les moyens offerts par la science, la technologie et l'innovation



Indicateurs clés

Indicateur	ODD	Agence lead	Résultat	Année	Variation	Source
Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	9.5.1	UNESCO	0,1 %	2022	NA	Ministère de l'enseignement supérieur
Existence d'une stratégie nationale de développement, d'un agenda numérique ou d'une stratégie de relance numérique, y compris le haut débit (oui/non)	9.5.1	ITU	Oui	2025	✓	MTNIMA
Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	9.2.1	UNIDO	4,9%/PIB ; 112 /tête	2025	=	ANSADE
Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie	9.b.1	UNIDO	No data	No data	No data	UNIDO
Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie	9.c.1	ITU	86.14% pour 4G 88.92% pour 3G ; 91.44% pour 2G	2025	▲	MTNIMA
Proportion de la population utilisant Internet	17.8.1	ITU	58,7 %	2025	▲	MTNIMA
Abonnements à une connexion à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion	17.6.1	ITU	71778 (vitesse moyenne de 10Mbps)	2025	▲	MTNIMA
Prix du panier de données mobiles haut débit en pourcentage du RNB par habitant	9.c.1	ITU	0,92% en 2024	2025	▲	MTNIMA

La mise en œuvre de la politique numérique s'est poursuivie conformément à l'Agenda national de transformation numérique 2025 puis à l'Agenda national de transformation numérique 2030, en articulant développement d'infrastructures et ajustements réglementaires. L'extension du réseau backbone en fibre optique, passé d'environ 2 300 km avant 2020 à près de 8 000 km (dont 1 700 km réalisés par l'État et 4 000 km par le secteur privé), a contribué à l'amélioration de la couverture de l'internet mobile haut débit.

La proportion de la population ayant accès à un réseau mobile progresse en conséquence : la 4G atteint 86,14 % en 2025 (0 % en 2020 ; 68 % en 2022), la 3G 88,92 % et la 2G 91,44 % ; cette évolution contribue à renforcer l'inclusion numérique et les opportunités économiques.

La proportion de la population utilisant Internet est passée de 26,2 % en 2019 à 58,7 % en 2025, notamment à la suite de l'octroi des licences d'internet mobile haut débit (4G-LTE) en décembre 2020 et de la révision des cahiers des charges des opérateurs pour étendre la couverture et améliorer la qualité de service (la 3G, déployée depuis 2006, n'a pas permis un usage significatif de l'internet).

Le haut débit fixe a progressé de 18 189 abonnements en 2020 à 71 778 en 2025 (26 353 en 2023), avec une augmentation des vitesses moyennes de 4 Mbps à 10 Mbps. Cette évolution intervient dans le cadre de la révision de la loi-cadre du secteur télécom portant sur les communications électroniques (2022) et de l'intégration des réseaux en fibre optique comme marché pertinent soumis à régulation tarifaire.

Le prix du panier de données d'internet mobile haut débit a diminué de 4,3 % du RNB par habitant en 2019 à 0,92 % en 2024. Cette évolution s'explique d'abord par la mise en œuvre d'un programme de réformes juridiques et réglementaires visant à favoriser l'émergence d'un marché de télécommunications concurrentiel propice à l'investissement. Elle est également liée à l'élaboration et à l'adoption de décisions de l'Autorité de régulation concernant le partage d'infrastructures, l'opérationnalisation des régimes prévus par la loi sur les communications électroniques et la mise en place du cadre juridique de l'accès universel aux services de base. Par ailleurs, elle découle de l'élaboration et de l'adoption de la Stratégie de développement des usages du haut débit et d'accès universel, qui vise à structurer et promouvoir l'extension de ces services. Enfin, elle résulte de l'élaboration et de l'adoption du décret relatif aux droits de passage, qui encadre et facilite le déploiement des réseaux.



III. Appuyer la transformation structurelle, moteur de la prospérité



Indicateurs clés

Indicateur	ODD	Agence lead	Résultat	Année	Variation	Source
Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	8.2.1	ILO	1,2%	2026	=	ILO
Proportion de la population ayant accès à l'électricité	7.1.1	WB	59 %	2025	▲	Ministère du Pétrole et de l'Energie
Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	7.1.2	WHO	49 %	2023	▲	WHO
Capacité de production d'électricité par habitant (watts)		IEA	128 W/hab	2025	▲	Ministère du Pétrole et de l'Energie
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	7.2.1	IEA	48 %	2025	▲	Ministère du Pétrole et de l'Energie
Montant total des financements pour les pays en développement et les pays développés aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	17.7.1	WTO, UNEP	No data	No data	No data	WTO, UNEP
Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides	7.a.1	IRENA, OECD	No data	No data	No data	OCDE
Exportations de produits manufacturés (% des exportations de marchandises)		WTO, UNCTAD, WB	1	2024	=	WB
Crédit intérieur au secteur privé (% du PIB)		WB	22,70%	2019	▲	WB
Entreprises recourant aux banques pour financer leurs investissements (% des entreprises)	9.3.2	WB, UNIDO	12,8%	2014	NA	en attente BCM
Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe	8.3.1	ILO	85 %	2025	=	ANSADE



La croissance économique a atteint 6,3 % en 2024, soutenue par une croissance de 3,1 % du secteur des services (qui représente près de 50 % du PIB). Le secteur secondaire (22 % du PIB) a contribué à hauteur de 0,9 %, tandis que le secteur primaire (19 % du PIB) a progressé de 0,8 %.

Les dynamiques du marché du travail reflètent cette structure. Au troisième trimestre 2025, le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) employait 23 % de la main-d'œuvre, soit près d'un travailleur sur quatre, mais demeure faiblement productif. Le secteur secondaire s'est nettement développé, passant de 17,9 % à 25,9 % en un an, tiré par la construction, les petites industries et la transformation agroalimentaire en zones urbaines.

Le secteur tertiaire reste dominant, concentrant 51,1 % de l'emploi, tandis que le secteur public représente 7,4 % des postes.

Cependant, les disparités de genre dans l'entrepreneuriat et la participation économique constituent un obstacle majeur à une croissance inclusive. Les femmes demeurent sousreprésentées parmi les entrepreneurs – seulement 11 % des entrepreneurs sont des femmes – et leur participation économique est entravée par des barrières juridiques et pratiques.

Seules 26,7 % des femmes en âge de travailler participent au marché du travail, contre 62,2 % des hommes, un niveau largement inférieur à la moyenne régionale (66 % pour les femmes en Afrique subsaharienne ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et du Centre).

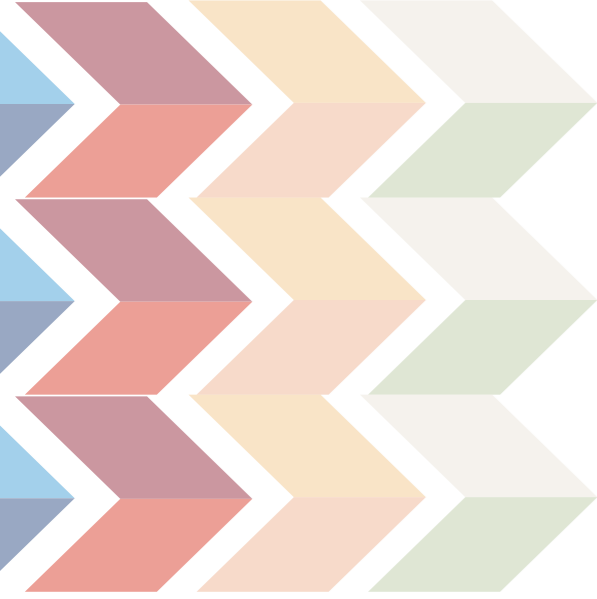
L'économie mauritanienne est fortement exposée aux chocs externes. L'indice d'ouverture commerciale de la Mauritanie a atteint 85 % du PIB en 2024, reflétant une forte dépendance au commerce international et une vulnérabilité aux fluctuations des prix des produits alimentaires et des produits pétroliers. Les importations sont dominées par les produits pétroliers (34 % du total des importations) et les produits alimentaires (23 %). Malgré l'existence de terres cultivables dans le sud du pays et d'importantes ressources pastorales, la faible productivité et le développement limité de l'agroindustrie contraignent le pays à dépendre des importations de produits de base (légumes : 38 % des importations alimentaires, viande : 23 %, lait : 14 %) pour combler le déficit d'approvisionnement.

Les exportations sont composées à 73 % de produits miniers (or, fer et cuivre) et à 24 % de produits halieutiques, ce qui traduit une diversification limitée. A titre d'illustration, la part des produits manufacturiers exportés ne représente que 1% des exportations.

La transition énergétique engagée par la Mauritanie joue un rôle central dans la transformation structurelle de l'économie nationale, en soutenant la montée en valeur ajoutée, la diversification productive et l'innovation conformément aux orientations du Plan national de développement (SCAPP). L'augmentation de la capacité de production électrique, l'intégration progressive des énergies renouvelables et la modernisation des infrastructures énergétiques créent un environnement plus compétitif pour le secteur privé, tout en renforçant les bases d'une croissance inclusive.

Entre 2020 et 2025, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie est passée de 30 % à 48 %, grâce à des investissements majeurs dans l'hydro-électricité, l'éolien et le solaire. Les barrages de Manantali (30 MW), Félou (18 MW) et Gouina (48 MW, mis en service en 2023) ont consolidé la production hydroélectrique. Dans le domaine de l'éolien, un progrès majeur a été réalisé avec la mise en service en 2023 de la centrale éolienne de Boulenoire, d'une capacité de 100 MW, qui produit de l'électricité à partir du parc éolien installé près de Nouadhibou. L'énergie ainsi générée est injectée dans le réseau national et alimente Nouakchott et Nouadhibou, renforçant la sécurité énergétique des deux principaux pôles urbains du pays. Ces installations terrestres constituent l'un des plus importants ensembles éoliens du pays et témoignent du potentiel exploité sur la façade atlantique.

La SOMELEC a par ailleurs poursuivi sa stratégie d'hybridation des centrales à l'intérieur du pays, en ajoutant des panneaux solaires aux plus d'une trentaine de centrales existantes, ce qui a accru leur efficacité et réduit la dépendance aux combustibles thermiques. Cette politique confirme la volonté nationale de bâtir un mix énergétique diversifié et bas carbone, avec un objectif de 60 % d'énergies renouvelables d'ici 2030.



Cette dynamique s'est accompagnée d'une progression notable de la capacité de production d'électricité par habitant, passée de 100 W/hab. en 2020 à 128 W/hab. en 2025. L'augmentation résulte de la densification du réseau dans les grands centres urbains, grâce à l'ajout de nouveaux postes, à la modernisation des lignes et à l'interconnexion progressive des villes de l'intérieur, dont bénéficient également les localités situées le long des corridors électriques. Ces améliorations ont eu un effet direct sur l'accès à l'électricité, passé de 42 % à 59 % entre 2020 et 2025. Toutefois, cette progression reste marquée par d'importantes disparités : l'accès urbain est passé de 78 % à 97 %, tandis que l'accès rural n'est passé que de 4 % à 10 %.

Pour réduire cet écart, plusieurs projets structurants ont été mis en œuvre. Le projet PERZI cofinancé par le Gouvernement et le PNUD va permettre l'électrification de 200 villages, tandis que le programme financé par la Banque mondiale BEST cible 481 villages, avec un taux d'exécution de travaux de 50 %. Ces initiatives reposent principalement sur des centrales hybrides solaire-thermique adaptées au contexte rural. Les projets de pompage d'eau dans l'est et le centre du pays, qui nécessitent une alimentation électrique, ont également contribué indirectement à améliorer l'accès des populations à l'énergie.

L'objectif d'un accès universel d'ici 2030 repose sur plusieurs projets majeurs en cours. Le projet BEST, lancé en 2024, vise l'électrification de 480 localités situées dans un rayon de 100 km autour de postes de L'OMVS à Selibaby, Kaédi, Boghé Rosso et Nouakchott, avec un taux d'exécution de 50 %. Le projet RIMDIRE, financé par l'Union européenne, les Nations Unies, l'AFD et la Banque mondiale, vise l'électrification de 157 localités dans les deux Hodh. Une centrale solaire de 50 MW à Kiffa, dont la mise en service est prévue dans deux ans, et un nouveau parc éolien à Boulenoire est envisagé avant 2030.

L'exploitation du gaz naturel issu du projet GTA introduira une transformation majeure du système énergétique. La future centrale de N'Diago, d'une capacité de 225 MW, devrait être opérationnelle en 2028, tandis que l'extension de la centrale de Nouakchott ajoutera 70 MW, portant la production électrique issue du gaz à 300 MW (projet BANDA). Cette évolution permettra de réduire le coût du kilowattheure, de diminuer l'empreinte carbone grâce à la substitution du thermique lourd et de générer des surplus exportables dans la sous-région. L'amélioration de la compétitivité énergétique contribuera également à soutenir l'industrialisation, notamment dans les secteurs à forte intensité énergétique.

Le projet PIEMM prévoit la construction d'une ligne haute tension reliant Nouakchott à Néma avec une déviation vers le Mali à partir de Tintane afin d'acheminer le surplus de production électrique et d'électrifier les localités situées le long de cet axe stratégique. Cette interconnexion renforcera l'intégration régionale de la Mauritanie dans les réseaux électriques ouest-africains.

L'ensemble de ces avancées contribue directement au développement du secteur privé, en réduisant les coûts énergétiques, en améliorant la fiabilité de l'alimentation et en facilitant l'accès au crédit pour les investissements. L'électrification croissante des zones rurales soutient également la formalisation des activités productives, réduisant progressivement la part de l'emploi informel.

Enfin, les financements internationaux dédiés aux énergies propres et aux technologies respectueuses de l'environnement jouent un rôle déterminant en soutenant la recherche, le transfert de technologies et la montée en compétences de la main-d'œuvre nationale. Ils permettent à la Mauritanie de mettre en œuvre une transition énergétique ambitieuse, en cohérence avec ses objectifs de croissance durable, d'intégration régionale et de modernisation de l'économie.



©UNHCR/OMAR DOUKALI

IV. Développer les échanges commerciaux internationaux et renforcer l'intégration régionale



Indicateurs clés

Indicateur	ODD	Agence lead	Résultat	Année	Variation	Source
Moyenne pondérée des droits de douane appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement	17.12.1	WTO, ITC, UNCTAD	12,91%	2022	=	WTO, ITC, UNCTAD
Subventions à l'exportation dans le secteur agricole	2.b.1	WTO	NON	2025		Ministère du Commerce
Le pays a-t-il supprimé les subventions à l'exportation dans le secteur agricole et les mesures d'exportation équivalentes, conformément à la décision de Nairobi de l'OMC (Oui/Non)		WTO	OUI	2025		Ministère du Commerce
Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits	10.a.1	WTO, ITC, UNCTAD	0 (pas de franchise de droits)	2025		Ministère du Commerce

La Mauritanie poursuit une stratégie visant à renforcer son intégration dans le commerce international tout en consolidant son ancrage régional. L'accès préférentiel aux marchés constitue un levier essentiel dans cette dynamique. Le pays bénéficie en effet de l'accès en franchise de droits et sans contingent au marché de l'Union européenne à travers l'initiative « Tout sauf les armes » destinée aux PMA, ainsi qu'au marché chinois depuis la signature en décembre 2023 d'un accord préférentiel permettant de soutenir la compétitivité des exportations nationales. Parallèlement, les règles d'origine préférentielles appliquées avec l'Union européenne, la Chine et les États-Unis via l'AGOA facilitent l'accès aux marchés tout en garantissant la traçabilité des produits exportés.

En tant que pays les moins avancés, la Mauritanie bénéficie également d'un traitement spécial et différencié dans les principaux cadres de coopération commerciale, qu'il s'agisse des accords multilatéraux de l'OMC ou des engagements pris dans le cadre de la ZLECAF. Cette flexibilité lui permet d'adapter progressivement sa réglementation et ses capacités institutionnelles avant la mise en œuvre intégrale des obligations, favorisant ainsi une transition maîtrisée vers une intégration plus profonde.

Le pays ne dispose pas à ce stade d'un mécanisme structuré d'assistance technique spécifiquement dédié au commerce ou à l'Aide pour le commerce, alors même que ces outils seraient déterminants pour renforcer les capacités nationales dans les domaines douanier, numérique, logistique ou réglementaire. Toutefois, la Mauritanie demeure engagée dans la consolidation de son cadre légal, notamment à travers la finalisation du mémorandum de l'OMC sur les ADPIC prévue cette année, ce qui permettra d'améliorer la protection de la propriété intellectuelle et d'accroître la confiance des partenaires commerciaux et investisseurs.

Concernant l'agriculture, la Mauritanie n'a pas de position particulière sur le coton étant donné son absence de production. Elle s'aligne donc sur la position commune du groupe africain exprimée lors de la 13^e Conférence ministérielle de l'OMC à Abou Dhabi. Le pays confirme par ailleurs ne pas appliquer de subventions à l'exportation, tous secteurs confondus, et se conforme pleinement à la Décision de Nairobi qui impose leur élimination dans le secteur agricole.

La mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, ratifié en 2019, représente un progrès notable dans la modernisation du système commercial national. Les engagements pris dans ce cadre visent à simplifier et digitaliser les procédures douanières, réduire les

délais de dédouanement et renforcer la transparence, contribuant à améliorer le climat des affaires et à faciliter l'intégration du pays dans les chaînes de valeur internationales.

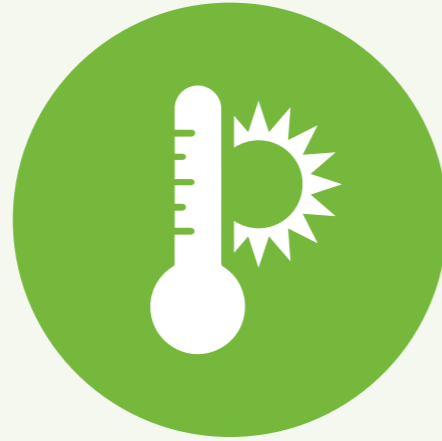
Le commerce électronique est également encadré depuis 2018 par une loi dédiée, qui constitue un socle juridique important pour le développement des transactions numériques. Si des défis subsistent en matière d'infrastructures et de cybersécurité, ce cadre ouvre néanmoins la voie à une plus grande participation des entreprises mauritaniennes au commerce en ligne.

L'intégration régionale occupe par ailleurs une place centrale dans la stratégie commerciale du pays. La Mauritanie a signé en 2017 un accord d'association avec la CEDEAO afin de renforcer les échanges au sein de la région ouest-africaine. Elle demeure également engagée dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe, bien que la dynamique institutionnelle de cette dernière soit limitée. Ces accords constituent néanmoins des plateformes potentiellement importantes pour améliorer la connectivité, harmoniser les cadres réglementaires et stimuler le commerce intrarégional.

Ces différentes initiatives s'inscrivent dans un contexte mondial marqué par une intensification des mesures tarifaires et non tarifaires, qui influencent la compétitivité des exportations mauritaniennes. Les exigences SPS, les normes techniques et les évolutions des chaînes de valeur mondiales imposent au pays d'accélérer la modernisation de ses infrastructures logistiques et douanières, de diversifier ses exportations et de renforcer sa capacité à se conformer aux standards internationaux. Les préférences tarifaires dont bénéficie la Mauritanie, notamment au sein de l'Union européenne et de la Chine, jouent un rôle essentiel pour atténuer ces défis, mais leur pleine exploitation dépend de l'amélioration du cadre productif national.

Dans l'ensemble, les engagements internationaux, les préférences d'accès aux marchés, les réformes de facilitation des échanges et les efforts d'intégration régionale contribuent à ancrer la Mauritanie dans une dynamique d'ouverture maîtrisée. Pour maximiser l'impact de ces instruments sur le développement économique, des efforts supplémentaires restent néanmoins nécessaires, notamment en matière de renforcement des capacités, de mobilisation de l'Aide pour le commerce et de diversification productive. L'évolution de l'environnement commercial mondial rend ces transformations d'autant plus cruciales pour assurer une intégration durable et renforcer la résilience de l'économie nationale.

V. Parer aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, et renforcer la résilience



Indicateurs clés

Indicateur	ODD	Agence lead	Résultat	Année	Variation	Source
Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé	3.8.2	World Bank	9 %	2019	=	ANSADE
Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base	3.b.2	OECD	24.3 millions for Mauritania	2023	=	OECD
Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus dans le programme national	3.b.1	WHO	86% for Mauritania - data only for Diphtheria Tetanus available	2024	▲	Ministère de la Santé/WHO
Couverture des services de santé essentiels	3.8.1	WHO, World Bank	215 000	2023	▲	en attente WHO
Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	11.b.1	UNDRR	Oui	2023	✓	MEDD
Proportion du financement total consacré au climat alloué à l'adaptation (en millions de dollars américains) avec ventilation par source	5.17.1	UNEP	220 billions (NBS) / Total finance 1,9 trillion / no data for Mauritania	2023	=	UNEP
Financement total consacré à l'adaptation engagé et versé aux PMA et autres pays vulnérables (en dollars américains)	5.15.1	OECD	26 billions	2023		UNEP

2. Politiques et actions mises en œuvre (2020-2025)

Entre 2020 et 2025, l'État mauritanien a poursuivi le renforcement du Programme Élargi de Vaccination (PEV) avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers (OMS, UNICEF, Gavi). Les principales actions ont porté sur :

- le maintien des activités de vaccination de routine et la mise en œuvre de stratégies de rattrapage post-COVID pour les enfants non ou incomplètement vaccinés ;
- l'introduction progressive de nouveaux vaccins dans le calendrier national, culminant avec l'introduction du vaccin hexavalent en 2025, permettant de réduire le nombre d'injections et d'améliorer l'adhésion des familles ;
- le déploiement de la Stratégie Nationale de Vaccination (SNV), alignée sur l'Agenda mondial de la vaccination 2030, avec un accent particulier sur l'identification des enfants « zéro-dose », le renforcement de la chaîne du froid, l'amélioration de la qualité des données et l'extension des stratégies mobiles pour les populations nomades et les zones enclavées ;
- la réalisation d'une revue externe du PEV en 2022, couvrant l'ensemble des wilayas, dont les recommandations ont été intégrées à la planification sectorielle dans le cadre du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2021-2030).

3. Perspectives et orientations (2026-2032)

Sur la période 2026-2032, les autorités entendent consolider et accélérer les progrès réalisés afin d'améliorer durablement l'indicateur 3.b.1. Les priorités porteront notamment sur :

- la généralisation effective du vaccin hexavalent et l'optimisation du calendrier vaccinal afin d'augmenter l'achèvement des schémas de vaccination ;
- le renforcement ciblé des interventions en faveur des enfants zéro-dose et sous-vaccinés, en particulier dans les zones rurales, désertiques et auprès des populations nomades ;

Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé

La proportion de la population consacrant plus de 10 % de ses revenus domestiques aux dépenses de santé est passée de 11,2 % en 2014 à 9 % en 2019, traduisant une réduction tangible de l'exposition des ménages aux dépenses de santé catastrophiques. Cette tendance devrait se confirmer avec la nouvelle enquête actuellement analysée par l'ANSADE. La hausse du nombre de personnes couvertes par la CNAM, principal mécanisme d'assurance maladie, ainsi que la création de la CNASS en 2023, qui a élargi la couverture sociale en intégrant progressivement les travailleurs du secteur informel, contribuent de manière significative à réduire la charge financière directe liée aux soins. Parallèlement, l'expansion des programmes de filets sociaux renforce la protection des ménages les plus vulnérables. L'ensemble de ces avancées laisse anticiper une baisse encore plus marquée de la proportion de ménages consacrant plus de 10 % de leurs revenus aux dépenses de santé.

1. Situation et niveau de l'indicateur (2020-2025)

L'indicateur ODD 3.b.1 mesure la proportion de la population cible couverte par l'ensemble des vaccins inclus dans le programme national de vaccination. Conformément à la méthodologie internationale, l'OMS et l'UNICEF utilisent principalement la couverture du vaccin DTC3 (diphtérie-tétanos-coqueluche, 3^e dose) comme proxy, en raison de la disponibilité et de la comparabilité des données.

Pour la Mauritanie, les estimations conjointes OMS/UNICEF (WUENIC) indiquent une couverture vaccinale de 86 % en 2024, basée essentiellement sur les données relatives à la diphtérie et au tétanos (DTC3), qui constituent à ce stade les séries les plus complètes disponibles pour l'indicateur 3.b.1. Après un ralentissement observé en 2020-2021 lié aux perturbations de la pandémie de COVID-19, la couverture vaccinale a progressivement repris à partir de 2022, retrouvant un niveau proche, voire légèrement supérieur, à celui d'avant-pandémie.

- l'amélioration continue de la chaîne d'approvisionnement et de la chaîne du froid, ainsi que de la qualité et de l'utilisation des données vaccinales ;
- l'intégration renforcée de la vaccination dans l'objectif global de Couverture Sanitaire Universelle, conformément au PNDS et aux engagements du Programme d'action de Doha.

Adaptation au changement climatique et renforcement de la résilience

La Mauritanie figure parmi les pays les moins avancés d'Afrique de l'Ouest. Son territoire, composé à près de 84 % de zones désertiques et pour le reste d'une bande sahélienne fragile, la rend particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique – le taux de couvert végétal étant de ce fait très faible. En effet, la Mauritanie constitue le territoire ayant le plus grand nombre de terres dégradées sur le continent africain. Cette configuration géographique accentue les dynamiques de dégradation environnementale, notamment à travers le phénomène de désertification.

Pays parmi les plus arides du Sahel, la Mauritanie fait face à des épisodes de sécheresse récurrents depuis la fin des années soixante, avec des épisodes de sécheresse marqués en 1970, 1977, et de 1984 à 1988^[1]. La désertification qui en résulte compromet les écosystèmes, fragilise les moyens de subsistance et accentue l'insécurité alimentaire. Les effets conjugués de la variabilité climatique et des pressions anthropiques aggravent la dégradation d'un environnement déjà précaire. Conséquence de la sécheresse, les feux de brousse détruisent chaque année entre 50.000 et 200.000 hectares de pâturages au sein des sept provinces agro-sylvo-pastorales de la Mauritanie^[2]. Différentes techniques de fixation des dunes, d'encensement ont été insérées dans le Plan national PAN-LCD (1994)^[3], faisant suite à l'adoption par la Mauritanie du Plan d'action pour lutter contre la désertification pris durant la Conférence de Nairobi de 1977^[4] afin d'organiser la réponse aux sécheresses dans la zone du Sahel.

Elle représente un aléa naturel majeur susceptible de perturber gravement les systèmes de production alimentaire, dans les situations les plus sévères, d'occasionner des pertes humaines et animales significatives. En outre, le phénomène de désertification a vocation à accentuer les mouvements migratoires des zones rurales vers les centres urbains, renforçant ainsi la pression sur des systèmes alimentaires et des moyens d'existence déjà fragiles^[5]. La crois-

sance démographique, la pression accrue sur les terres cultivables et l'accès limité à l'eau accentuent ces vulnérabilités structurelles, réduisant la productivité agricole et les opportunités d'emploi rural^[6]. Les femmes et les jeunes sont particulièrement affectés par ces dynamiques^[7]. Le renforcement de la résilience, à travers une gestion durable des terres, un meilleur accès aux ressources naturelles et la diversification des opportunités économiques, constitue un levier essentiel pour préserver les moyens de subsistance et favoriser la stabilité à long terme.^[8]

Sur le plan démographique, le dernier recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2023 estimait la population à 4 927 532 habitants^[9]. Avec une superficie de 1 030 700 km², le pays présente une densité très faible (environ 2,5 habitants par km²) mais un taux de croissance démographique soutenu de 2,4 %, ce qui complexifie la planification des services de base et la gestion durable des ressources naturelles.^[10]

Construire une reprise durable et inclusive après la COVID-19 et renforcer la résilience face aux chocs futurs[11]

La pandémie de COVID-19 a profondément affecté la Mauritanie, tant sur le plan sanitaire qu'économique. Dans ce contexte sahélo-saharien déjà marqué par la sécheresse et la fragilité des systèmes alimentaires, l'impact combiné de la pandémie, des aléas climatiques et de pratiques nutritionnelles inadéquates a particulièrement exposé les enfants les plus vulnérables. Le pays a atteint le seuil d'urgence nutritionnelle, avec un taux de malnutrition aiguë sévère proche de 2 %, tendance susceptible de s'accroître dans les prochaines années^[12].

Au-delà des effets directs liés aux mesures de confinement et au ralentissement de l'activité économique, l'intégration de la Mauritanie dans l'économie mondiale a amplifié les répercussions de la crise. Les coûts associés aux mesures sanitaires, sécuritaires et de prévention, conjugués à un contexte international défavorable, ont exercé une pression significative sur les finances publiques^[13]. En 2023 cependant, le montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base était de 24,3 millions de dollars^[14].

Face à ce choc exogène, le Gouvernement a adopté un Plan national multisectoriel de riposte à la COVID-19 visant à atténuer les impacts de la pandémie sur les populations, les secteurs productifs et l'environnement. Ce plan repose sur six piliers : développement d'infrastructures de soutien à la croissance ; amélioration de l'offre sociale ; valorisation des secteurs productifs ; appui au secteur privé ; protection de l'environnement et création d'emplois ; renforcement de la gouvernance^[15].

En matière de santé, les données récentes indiquent que 86 % de la population a accès aux médicaments et vaccins essentiels^[16], bien qu'une part importante des ménages consacre une proportion élevée de ses dépenses au secteur de la santé^[17], soulignant la nécessité de renforcer la protection sociale^[18].

Par ailleurs, le programme pilote « École Verte » (2021–2025)^[19] a été lancé à la suite de la crise de la COVID-19, dans une perspective de renforcement de l'éducation environnementale.

Mis en œuvre dans 64 établissements scolaires – à raison d'une école par département – ce programme intègre des modules consacrés à l'environnement au sein des curricula. Il vise à promouvoir, auprès des élèves, l'adoption de bonnes pratiques et à renforcer la sensibilisation aux enjeux environnementaux.

L'initiative entend ainsi favoriser la diffusion des connaissances et des comportements responsables au-delà du cadre scolaire, en encourageant un effet multiplicateur au sein des familles et des communautés, et en contribuant à l'émergence d'une dynamique vertueuse de transmission de l'information.

Adaptation au changement climatique et renforcement de la résilience

Compte tenu de son niveau de vulnérabilité élevé, la Mauritanie a élargi son ambition en matière d'adaptation. Les priorités couvrent la protection des écosystèmes, la gestion durable des parcours pastoraux, la biodiversité, la pêche, l'habitat, la sécurité alimentaire, la santé, les infrastructures et la prévention des événements climatiques extrêmes^[20]. Cet élargissement s'appuie sur le programme de préparation à l'accès au Fonds vert pour le climat ainsi que sur les travaux du Programme national d'adaptation (PNA)^[21]. En 2020, la Mauritanie a engagé

l'élaboration de son Plan d'adaptation national (PAN), sous la coordination du ministère de l'Environnement et du Développement durable^[22].

Afin de protéger au mieux l'Environnement, grâce à une Loi-cadre promulguée en 2000^[23], le Fonds d'intervention pour l'Environnement, actif à partir de 2010 se charge de veiller au respect de l'Environnement, et c'est en 2022 qu'une police de l'Environnement est mise en place. Une loi a été promulguée en complément de cette Loi-cadre datant du 15 juillet 2025^[24] relative aux évaluations environnementales et sociales, renforçant l'arsenal législatif national en matière de protection de l'Environnement.

Par ailleurs, en termes d'adaptation, un point d'honneur est mis en Mauritanie sur la protection des aires protégées, telles que les marais-salants, les parcs nationaux tels que le parc du Diawling classé site Ramsar renfermant des puits de carbone, et qui grâce aux mangroves constituent de véritables oasis écosystémiques. Il ambitionne prochainement d'intégrer le programme de l'UNESCO « L'Homme et la Biosphère ». Une étude a mis en évidence la valeur économique et sociale du Parc « Initiative Valeur Verte » (IVV)^[25]. Par ailleurs, le Banc d'Arguin, site Ramsar inscrit au Patrimoine de l'UNESCO, constitue une aire marine protégée, où la pêche est réglementée et a été classée comme l'une des aires ayant le plus de productivité^[26]. Par ailleurs, de nouveaux territoires ont été récemment protégés, tels que le Geulb Richat qui a désormais le statut de réserve depuis 2023, et le site de la Baie de l'Etoile créé en 2024. Durant la même année, un programme de reboisement a été mené dans la ville de Nouakchott, capitale de la Mauritanie – en parallèle d'une relance depuis 2022 de la technique de l'ensemencement aérien afin de permettre au couvert végétal de se développer peu à peu sur le territoire.

Conformément à l'Article 7 de l'Accord de Paris et à la Décision 9/CMA.1, la Mauritanie intègre ses efforts d'adaptation dans sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). La vision 2021-2030 vise à promouvoir un développement résilient au climat et la création d'emplois verts durables. L'ambition inclut une réduction inconditionnelle de 11 % des émissions projetées pour 2030, avec une perspective de neutralité carbone avec soutien international^[27].

Les actions prioritaires incluent le renforcement de la gouvernance climatique, l'amélioration de la gestion de l'eau, la promotion de l'agriculture intelligente face au climat, le soutien à l'adaptation communautaire et le développement des connaissances climatiques.

La vision de la CDN 2021-2030 actualisée de « Promouvoir un développement économique et social résilient au climat et la création d'emplois verts durables » porte un changement de base dans l'ambition de l'objectif de l'atténuation, passant d'un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 22,3% dans la CDN 2015 vers une neutralité carbone d'ici 2030 dont une réduction de 11% inconditionnel de l'émission de l'année 2030.^[28]

En effet, la CDN de la Mauritanie traduit l'ambition du pays de renforcer sa résilience face au changement climatique et de structurer ses actions d'adaptation et d'atténuation. En plus de la réduction inconditionnelle prévue, la Mauritanie envisage une neutralité carbone qui puisse atteindre 92 % avec un soutien international. Au-delà de l'atténuation, la CDN met l'accent sur l'adaptation en intégrant la résilience climatique dans les secteurs agricoles, pastoraux et hydriques, en protégeant les écosystèmes et en favorisant des emplois verts et des moyens de subsistance diversifiés. Elle sert également de cadre de concertation pour orienter les investissements et mobiliser le financement international, tout en soutenant la mise en œuvre de programmes locaux d'adaptation, le renforcement de la gouvernance climatique et le développement de connaissances pour guider les décisions fondées sur des données. Cette approche permet de lier directement la planification nationale d'adaptation à l'action climatique concrète, en garantissant que les efforts pour protéger les populations et les écosystèmes s'inscrivent dans un cadre cohérent et durable.^[29]

Par ailleurs, la nouvelle CDN 3.0 déposée et validée à l'UNFCCC et établit à l'horizon 2035, a intégré la question des pertes et préjudices afin de renforcer la résilience de la Mauritanie. La question de la mobilité humaine a été également intégrée du fait de l'impact des changements climatiques sur les mouvements de population, mais également de l'impact du changement climatique au niveau sociétal puisqu'en effet, la raréfaction des ressources constitue une source de tension et de fragilisation de l'équilibre communautaire.

Sur le plan législatif, plusieurs textes ont été adoptés depuis 2022 afin de renforcer la protection de l'environnement par le cadre juridique national. En juillet 2022, une loi sur la biodiversité a été promulguée, en parallèle de l'établissement de la Stratégie Nationale sur la biodiversité (2022-2025).^[30] Désormais, le Plan quinquennal Environnement et Développement Durable constitue le Plan phare composé notamment d'une Stratégie de Réduction des Risques et d'une

Stratégie concernant les Aires Marines Protégées (AMP). Une loi a également été promulguée en 2023 sur les déchets solides^[31].

Au niveau international, la Mauritanie a ratifié le traité des Nations Unies sur la haute mer, officiellement intitulé Accord relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ)^[32], à l'occasion de la Conférence de Nice sur l'océan.

Par ailleurs, au titre de ses engagements internationaux en matière de lutte contre la désertification dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ratifiée en 1996, et constituant la référence en matière juridique pour la progression du droit au niveau interne, la quatorzième Conférence des Parties (COP 14) s'est tenue en 2025. Un forum régional dédié aux enjeux côtiers est prévu en avril 2026, dans une perspective de suivi et de consolidation des engagements pris.

Accès au financement et à la technologie pour lutter contre le changement climatique

L'accès au financement et aux technologies constitue un levier essentiel pour renforcer la résilience de la Mauritanie face au changement climatique. L'Évaluation des besoins technologiques (TNA) du pays a identifié des priorités majeures, notamment les technologies permettant de lutter contre les effets sévères de la désertification et des sécheresses, ainsi que les foyers améliorés visant à réduire la consommation de bois, créer des emplois et diminuer les émissions de CO₂^[33]. Au-delà de la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles, ces initiatives contribuent à réduire le coût élevé de l'électricité et soutiennent l'objectif de la Mauritanie d'atteindre un taux d'électrification de 35 % d'ici 2030, conformément à sa CDN^[34]. Concernant l'accès des ménages à l'électricité, entre 2021 et 2023, cet accès est passé de 49,41% à 57,68%, à savoir une augmentation de l'accès pour près de 10% de la population en deux ans^[35].

La TNA a conduit à l'élaboration de deux plans d'action technologique et à la définition de plusieurs projets, notamment l'augmentation de la collecte des eaux pluviales, l'introduction de variétés agricoles adaptées au changement climatique et l'utilisation de systèmes solaires de pompage pour le maraîchage.

La participation active de la Mauritanie au processus TNA contribue directement à l'atteinte de plusieurs Objectifs de développement durable, notamment la vie terrestre (ODD 15), l'action pour le climat (ODD 13), les villes et communautés durables (ODD 11), l'énergie propre et abordable (ODD 7), l'eau potable et l'assainissement (ODD 6), l'élimination de la faim (ODD 2) et la lutte contre la pauvreté (ODD 1)^[36].

Domaines clés à soutenir pour lutter contre le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes

La lutte de la Mauritanie contre le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes s'inscrit dans le Cadre de Sendai (2015-2030) et met en œuvre une Stratégie nationale de gestion des risques de catastrophes (2020-2030) afin de renforcer sa résilience face aux inondations, sécheresses et aléas côtiers. Ce plan vise à structurer la prévention, la préparation et la réponse aux urgences, en intégrant l'adaptation au changement climatique (CDN actualisée).^[37]

Par ailleurs, la Mauritanie a adopté un Plan d'action national de renforcement des capacités en réduction des risques de catastrophes (décret 2023-142)^[38] appuyé par le partenariat CADRI et le PNUD vise à institutionnaliser la gestion des risques à travers une Stratégie nationale de réduction des risques, afin d'améliorer la coordination des réponses d'urgence. Cette Stratégie est en cours de structuration et d'opérationnalisation.

S'agissant du domaine de la réduction des risques de catastrophes (RRC), le Plan d'action adopté en 2023 n'a pas encore produit de résultats tangibles à ce stade.

Les autorités nationales ont toutefois engagé des démarches institutionnelles en vue de renforcer la coordination. À cet effet, une délégation réunissant la Direction de la Protection Civile (DPC), Taazour et le CSA a été constituée afin d'initier la mise en place d'une plateforme de coordination destinée à structurer la mise en réseau des acteurs et à améliorer la collecte et le partage des données.

Pour l'année 2025, une volonté a été exprimée de formaliser et structurer davantage cette plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes,

sous l'impulsion du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et de l'ANSAD. Le MEDD assure par ailleurs le rôle de point focal national pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

Conclusion

En conclusion, la Mauritanie a progressivement renforcé sa capacité à faire face au changement climatique et à ses effets sur les populations, les écosystèmes et l'économie. Le pays a intégré l'adaptation comme un axe central de ses stratégies de développement, en particulier à travers le Programme national d'adaptation et les priorités identifiées dans sa CDN 2021-2030, qui combinent atténuation, résilience des systèmes agricoles et pastoraux, protection des ressources en eau et promotion d'emplois verts. Ces efforts sont soutenus par l'accès à des technologies adaptées et des financements ciblés, notamment via l'Évaluation des besoins technologiques (TNA) et les plans d'action associés, qui favorisent la lutte contre la désertification, le développement de solutions énergétiques propres et la diversification des moyens de subsistance. Parallèlement, la Mauritanie consolide sa gouvernance climatique, renforce la coordination des acteurs et encourage l'implication des communautés locales dans l'adaptation. Dans ce contexte, le pays progresse de manière significative vers une gestion plus durable des risques climatiques, une meilleure préparation aux chocs futurs et l'adoption de technologies innovantes, démontrant ainsi un engagement clair et concret pour un développement résilient et durable face au changement climatique.

^[1] Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

^[2] Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), « Terres dégradées et forêts »

^[3] Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN-LCD), 1994

^[4] IUCN, Conférence des Nations Unies sur la Désertification, 1977

^[5] Ibid

^[6] Ibid

^[7] United Nations Trust Fund for Human Security, "Mauritania : Improving the Understanding of the Links

between Markets and the Impact of Climate Change on Food Security", 2024

^[8] Ibid

^[9] ANSADE, Recensement de 2023

^[10] UNDP, Mauritania

^[11] UNFCCC, MEDD, Contribution Déterminée Nationale Actualisée, CDN 2021-2030, Résumé exécutif et rapport de synthèse, 23 septembre 2021

^[12] UNICEF, « Quand la covid-19 fait grimper la faim en Mauritanie »

^[13] UNFCCC, MEDD, Contribution Déterminée Nationale Actualisée, CDN 2021-2030, Résumé exécutif et rapport de synthèse, 23 septembre 2021

^[14] Official development assistance (ODA) to medical research and basic health sectors per capita (US\$), total net, by recipient country, (WHO)

^[15] Ibid

^[16] OMS, « SDG Target 3.b Essential medicines and vaccines »

^[17] World Bank Group, "SDG 3.8.2 Population with large household expenditures on health"

^[18] Ibid

^[19] MEDD, « Le Programme National des Écoles Vertes : 156 élèves initiés à la préservation environnementale au parc d'Awleigatt »

^[20] UNFCCC, MEDD, Contribution Déterminée Nationale

Actualisée, CDN 2021-2030, Résumé exécutif et rapport de synthèse, 23 septembre 2021

^[21] Green Climate Fund (GCF), "FP266 Strengthening the resilience of ecosystems and populations in four regional hubs in northern Mauritania"

^[22] Green Climate Fund (GCF), "FP266 Strengthening the resilience of ecosystems and populations in four regional hubs in northern Mauritania"

^[23] Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie, Loi n°2000-045 portant Code de l'Environnement

^[24] Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie, Loi n°2025-019 relative à l'évaluation

environnementale et sociale

^[25] GIZ, Initiative Valeur Verte (IVV)

^[26] UNESCO, « Banc d'Arguin : une aire protégée comme outil de développement durable », 2012

^[27] Ibid

^[28] UNFCCC, MEDD, Contribution Déterminée Nationale Actualisée, CDN 2021-2030, Résumé exécutif et rapport de synthèse, 23 septembre 2021

^[29] UNDP, Mauritania

^[30] MEDD, « Stratégie Biodiversité et son plan d'action »

^[31] ONEL, Loi n°2023-031 relative à la gestion des déchets solides

^[32] Nations Unies, Traité sur la haute mer ou traité sur la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BBNJ)

^[33] Technology Need Assessment (TNA), Mauritania

^[34] Ibid

^[35] Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

^[36] Technology Need Assessment (TNA), Mauritania

^[37] Gouvernement Mauritanie, « MAURITANIE : Plan d'Action National de renforcement des Capacités en Réduction des Risques de Catastrophes et Préparation et Réponse aux Urgences 2015-2018 »

^[38] FAO, FAOLex



©UNHCR/OMAR DOUKALI

VI. Mobiliser la solidarité internationale et redynamiser les partenariats mondiaux



Indicateurs clés

Indicateur	ODD	Agence lead	Résultat	Année	Variation	Source
Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	17.1.1	World Bank	16,7%	2025	▲	Ministère des Finances
Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants (en dollars des Etats-Unis courants)	16.4.1	UNODC, UNCTAD	No data	No data	No data	
Service de la dette en proportion des exportations de biens, de services et de revenus primaires	17.4.1	WB	9,6%	2024	▲	WB
Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré	10.c.1	WB	No data	No data	No data	
Existence et état d'avancement de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de transition en douceur (Oui/Non)		DESA	NON	NA	NA	MAED
Couverture en franchise de droits et sans contingent (DFQF) accordée aux pays sortis de la catégorie des PMA		N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	17.18.2	PARIS21	OUI	2025	✓	ANSADE

1. Mobilisation des ressources intérieures

Conformément aux engagements pris lors de la Conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement et, plus spécifiquement, dans le cadre du Programme d'action de Doha, l'État mauritanien a réaffirmé sa volonté de renforcer la mobilisation de ses ressources intérieures. Cela inclut à la fois :

- l'accroissement des ressources publiques – recettes fiscales et non fiscales, subventions, dons et endettement intérieur – en cohérence avec la priorité donnée par l'Agenda d'Addis-Abeba à la mobilisation des ressources publiques nationales et ;
- la mobilisation accrue des ressources privées, via l'épargne nationale et les flux privés internationaux, en particulier les entrées nettes d'investissements directs étrangers (IDE nets entrants), lesquels relèvent de la catégorie « Domestic and international private business and finance » de l'Agenda d'Addis-Abeba.

A. Mobilisation des recettes intérieures publiques

Les recettes fiscales de la Mauritanie ont atteint 16,72 % du PIB en 2025, contre 13 % en 2023 et 15 % en 2024, dépassant ainsi l'objectif de 15 % du Programme d'action de Doha fixé pour les PMA d'ici 2032, visant à renforcer leur autonomie financière. Cette progression traduit une amélioration significative de la mobilisation des ressources domestiques, portée par les réformes successives engagées au sein des administrations fiscale, douanière et du Trésor qui sont en charge de collecter ces recettes.

Le potentiel fiscal du pays est estimé à 24,2 % du PIB. Toutefois, environ 41 000 entreprises seulement sont actives fiscalement dans un contexte où l'informel représente 85 % de l'emploi. Dans ce contexte, la stratégie adoptée par la **Direction générale des impôts (DGI)** a joué un rôle déterminant dans l'élargissement de l'assiette et l'amélioration du rendement fiscal. Entre 2021 et 2025 les recettes fiscales collectées par la DGI ont augmentées de 66%.

D'une part, d'importantes réformes de politique fiscale ont été mises en œuvre. L'entrée en vigueur du nouveau Code général des impôts, adopté en 2019 et applicable depuis 2020, a permis de moderniser

la fiscalité directe des bénéficiaires. Des régimes sectoriels ciblés ont également été instaurés. Dans le secteur de la pêche, un régime fondé sur le chiffre d'affaires a été introduit en 2022 : retenue à la source sur les exportations pour la pêche artisanale et taxation selon un barème adossé aux quantités capturées pour la pêche industrielle. Le secteur des télécommunications a également été mis à contribution à travers l'instauration d'une taxe sur le chiffre d'affaires, en cohérence avec les pratiques observées dans la sous-région.

D'autre part, la DGI a engagé un renforcement profond de son administration, à la suite des conclusions du Tax Administration Diagnostic Assessment Tool (TADAT) 2022, qui avaient mis en évidence plusieurs faiblesses structurelles. Le registre des contribuables a été intégralement actualisé : les NIF provisoires ont été supprimés au profit d'un NIF unique, adossé au Numéro national d'identification pour les commerçants ambulants ne disposant pas de registre de commerce. Cette réforme a significativement amélioré la fiabilité du fichier, désormais stabilisé autour de 41 000 entreprises actives.

Par ailleurs, des recoupements systématiques d'informations avec la Direction générale des douanes (DGD), les services des marchés publics et certains acteurs du secteur privé ont permis d'identifier les entreprises ayant dépassé les seuils du régime forfaitaire et de les basculer vers le régime réel. Les capacités de contrôle ont également été renforcées grâce à des campagnes de recensement et d'enquêtes menées notamment dans les zones industrielles. La loi de finances rectificative (LFR) 2025 a introduit l'obligation pour les entreprises d'afficher leur NIF et leurs informations légales, mesure contribuant à la formalisation de l'économie.

Enfin, l'élargissement de l'assiette a été soutenu, depuis 2020, par la fiscalisation des sous-traitants du projet gazier Grand Tortue Ahmeyim (GTA), soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et à l'impôt sur les traitements et salaires (ITS) dans le cadre d'un régime spécifique piloté par une unité mixte sénégal-mauritanienne.

Ces dynamiques seront consolidées dans le cadre du Plan stratégique de la DGI (2025-2029), articulé autour du renforcement des fonctions essentielles et de l'optimisation des procédures, du développement des capacités institutionnelles et organisationnelles, de la promotion du civisme fiscal et du renforcement de la justice fiscale, avec une attention particulière accordée à la digitalisation en tant que fonction support structurante.

Parallèlement, la **Direction générale des douanes (DGD)** a significativement contribué à l'augmentation des recettes. Depuis 2021, les recettes douanières ont progressé de 66%, portées principalement par une stratégie ambitieuse de digitalisation des procédures, avec notamment : l'introduction de modules d'analyse des risques, la généralisation des télédéclarations des manifestes import/export, la modernisation des régimes économiques et l'automatisation des procédures d'exonération. En 2025, le déploiement du télépaiement a accéléré les opérations, renforcé la transparence et l'intégrité des procédures et facilité les démarches des usagers, constituant un levier majeur de hausse des recettes. L'interconnexion des systèmes de la DGD avec la DGI et la BCM a par ailleurs renforcé la fiabilité du contrôle et réduit l'asymétrie d'information.

Le contexte sécuritaire régional, notamment le conflit au Mali, a entraîné une intensification des risques de fraude, conduisant la Douane à renforcer les contrôles aux frontières. Les perspectives après 2025 incluent la mise en service de scanners à conteneurs à Nouakchott, Nouadhibou et Gougui, l'acquisition de vedettes fluviales et la construction de nouveaux postes frontaliers, ainsi qu'une poursuite de la digitalisation, notamment pour les manifestes du transport aérien et les terminaux portuaires.

La **Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique**, engagée depuis 2021 dans un vaste programme de digitalisation des recettes non fiscales, a modernisé la gestion et le recouvrement de ces dernières conformément aux exigences de la LOLF en matière de transparence et de performance. La mise en place du processus a conduit à l'amélioration du recensement des recettes, à la sécurisation des procédures de recouvrement – renforcée par une disposition introduite dans la LFR 2025 – et à l'harmonisation des titres de recettes. Cette amélioration notable de la qualité des titres, désormais conformes aux mentions obligatoires, a permis aux usagers de s'acquitter plus rapidement et plus sûrement de leurs obligations depuis 2025. Le Trésor a également développé l'application *Tresor Pay*, interconnectée aux applications mobiles de paiement et à l'état civil, permettant aux usagers de régler directement les amendes, les timbres, les vignettes, les documents administratifs et d'autres prestations sans déplacement. L'introduction du poste *ePay* en 2023 a facilité l'intégration progressive d'un nombre croissant de paiements électroniques au sein des services publics. L'extension rapide du paiement électronique à un large éventail de prestations administratives a permis une forte

hausse du nombre d'utilisateurs, des opérations et des montants collectés, renforçant la traçabilité, réduisant les risques de fraude et facilitant l'accès aux services publics. Malgré ces avancées, des défis persistent, notamment l'interconnexion complète de l'ensemble des administrations concernées et l'élargissement de l'assiette des recettes non fiscales, par exemple l'intégration systématique de la redevance sur l'élevage et la valorisation du potentiel de recettes provenant de la pêche.

L'ensemble de ces réformes a permis d'améliorer sensiblement la performance budgétaire. Les recettes totales, y compris les subventions, ont atteint 80,9 milliards MRU en 2025 avec un taux d'exécution de 69,1 %, principalement grâce à des recettes fiscales et non fiscales en hausse. Les dépenses se sont élevées à 79,8 milliards MRU, en hausse de 9,2 milliards MRU par rapport à fin septembre 2024 en raison de l'augmentation des investissements.

Dans le cadre de la mobilisation des ressources intérieures publiques, **l'évolution récente de la dette publique constitue un élément déterminant** pour apprécier l'espace budgétaire disponible. Bien que la dette ne soit pas une ressource intérieure au sens strict du Cadre d'action d'Addis-Abeba, sa soutenabilité influence directement la capacité de l'État à mobiliser et allouer les recettes internes.

À cet égard, la dette publique est estimée à 41,5 % du PIB en 2025, contre 60 % en 2019, traduisant un renforcement notable de sa viabilité. Cette amélioration résulte d'efforts importants visant à assainir la position financière du pays, notamment par la mobilisation de la solidarité internationale et la restructuration de l'architecture de la dette. Elle s'est matérialisée par l'annulation d'anciennes créances – en particulier celles détenues par le Koweït – la transformation du dépôt saoudien en prêt concessionnel, ainsi que par un recours accru aux financements concessionnels.

L'allègement de la dette et l'amélioration des conditions d'emprunt ont ainsi contribué à réduire la charge du service de la dette, libérant des marges de manœuvre supplémentaires pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures, conformément aux principes d'Addis-Abeba qui soulignent le lien entre viabilité de la dette, mobilisation fiscale et financement du développement durable.

B. Mobilisation des ressources privées, nationales et internationales

Les réformes et modernisations engagées par la Banque Centrale de Mauritanie contribuent directement à l'atteinte de l'ODD 17 et sont en ligne avec le cadre de la Conférence pour le financement du développement d'Addis Abeba.

En effet, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM) a mis en œuvre plusieurs chantiers structurants destinés à accélérer la modernisation du secteur bancaire et financier, tout en renforçant son rôle dans le développement économique du pays.

La BCM a procédé, en novembre 2023, à la mise en service du système MACSS, une plateforme moderne intégrant un règlement brut en temps réel, une chambre de compensation automatisée et un dépôt central de titres. Cette réforme vise à renforcer la sécurité, l'efficacité et la stabilité du Système National de Paiement, en facilitant les échanges interbancaires entre les 19 institutions participantes et en assurant la conformité avec les standards internationaux. Elle constitue un levier essentiel pour l'efficacité de la politique monétaire et la résilience du système financier national.

Depuis 2022, la Banque a engagé un chantier ambitieux de modernisation, visant à renforcer l'efficacité de ses instruments monétaires, à améliorer la transmission des décisions de politique monétaire et à instaurer un marché des changes et monétaires plus transparent, flexible et compétitif.

Face à l'essor des projets de modernisation du secteur financier et à la complexification croissante des besoins en reporting, en analyse économique et en pilotage stratégique, la BCM a lancé, en septembre 2023, le projet structurant BCM Data Governance.

Ce programme stratégique vise à doter la Banque d'un dispositif intégré de gouvernance des données, s'appuyant sur des technologies avancées et une architecture automatisée.

Au cœur du projet figure la mise en place d'un entrepôt national de données (Data Warehouse), conçu pour assurer la collecte automatique, la fiabilisation et la valorisation intelligente des données économiques et financières.

Le développement d'un marché boursier en 2026 à Nouakchott constitue une priorité stratégique pour la BCM. Il vise à doter le pays d'un système financier

plus profond, plus inclusif, plus transparent, et mieux adapté aux besoins de financement d'une économie en pleine mutation.

Cette initiative répond à plusieurs objectifs fondamentaux :

- Mobiliser l'épargne publique et privée, la canaliser vers des investissements productifs, améliorer l'efficacité du système financier,
- Démocratiser l'accès à la propriété des entreprises,
- Valoriser le capital national et moderniser le tissu entrepreneurial.

Le marché boursier offrira aux entreprises nationales un accès élargi et structuré au financement à long terme, tout en renforçant leur gouvernance, leur visibilité et leur capacité à attirer des investisseurs de long terme. Cette ambition s'inscrit dans la continuité du modèle économique libéral et ouvert adopté par la Mauritanie depuis son indépendance, et en parfaite cohérence avec les objectifs de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

Ces avancées s'inscrivent dans une stratégie globale visant à diversifier et sécuriser les sources de financement du développement, à renforcer la transparence et la gestion des risques liés à la dette, et à aligner les politiques nationales sur les engagements du Programme d'action de Doha, afin de soutenir une croissance durable et résiliente pour un pays en transition hors de la catégorie des PMA.

En complément, l'évolution récente des investissements directs étrangers illustre également la mobilisation croissante des ressources privées internationales. Depuis 2020, les IDE oscillent entre 848 millions USD et 1,44 milliard USD, témoignant d'une attractivité préservée malgré les incertitudes globales.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les principes de l'Agenda d'Addis-Abeba, qui encourage la mobilisation du secteur privé comme levier essentiel du financement du développement durable.

2. Mobilisation de la solidarité internationale à travers l'aide publique au développement

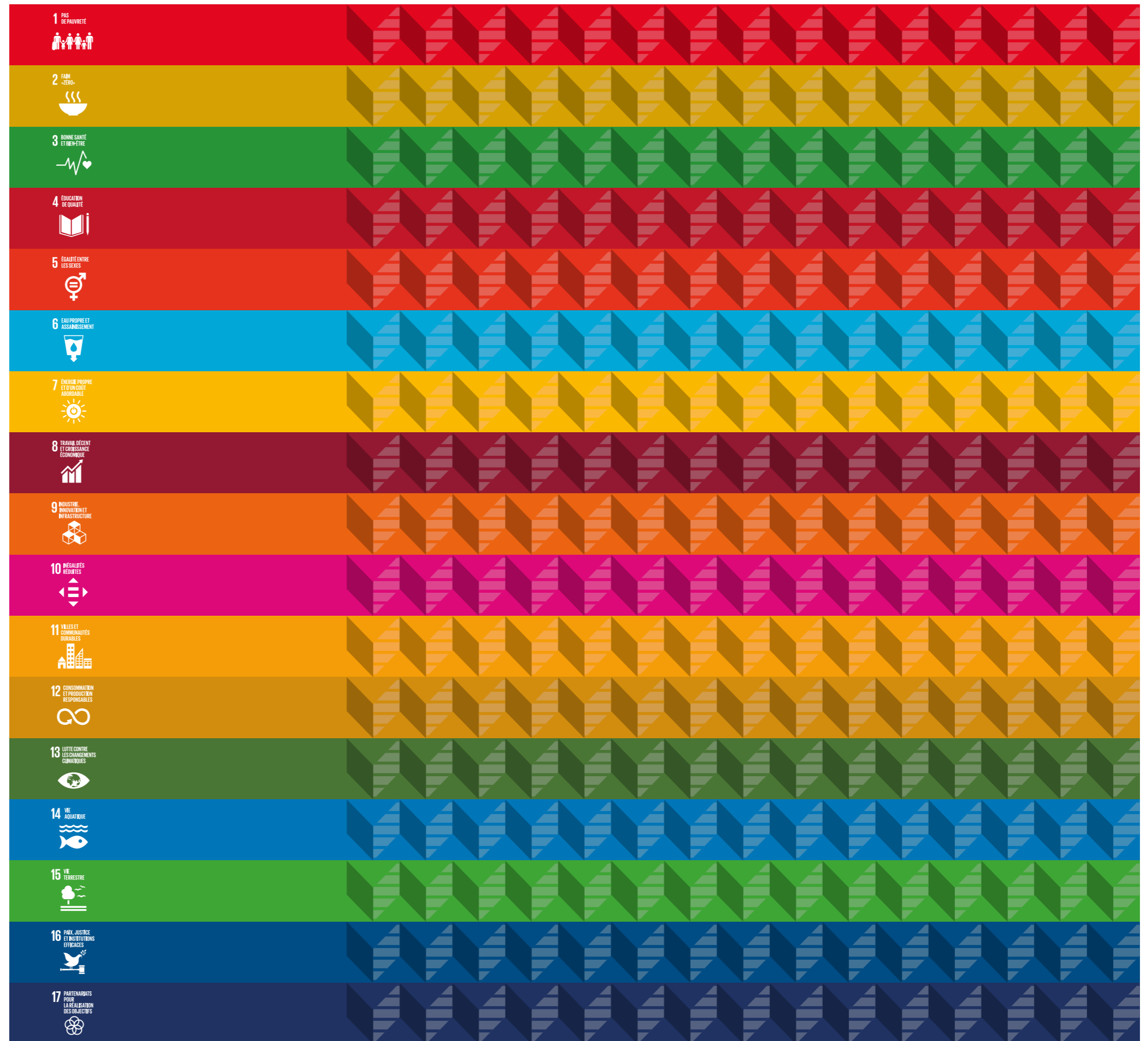
Sur une base de 140 millions USD d'APD bilatérale en 2023, la baisse prévue de 13 à 25 % pourrait représenter entre 18 et 35 millions USD, ramenant le niveau sous 100 millions USD en 2025. Cette contraction intervient alors que les besoins humanitaires augmentent, notamment du fait de la présence de plus de 300 000 réfugiés maliens en octobre 2025, soit un doublement depuis 2023. Le déficit de financement du Cadre de coopération des Nations Unies pour 2025 atteint 67,6 millions USD, tandis que le Plan de réponse et de résilience pour les réfugiés affiche un déficit de 56 %. Pour y répondre, de nouvelles sources de financement sont envisagées, parmi lesquelles l'émission de diaspora bonds et la création d'un fonds fiduciaire multipartenaires destiné à soutenir des projets d'investissement d'envergure dans les zones vulnérables.

3. Suivi statistique des ODD

En 2026, l'Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Économique (ANSADE), avec l'appui du Ministère des Affaires Économiques et du Développement (MAED), engagera la mise en place d'un dispositif renforcé de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment des indicateurs retenus dans le cadre du Programme d'action de Doha (DPoA). Ce chantier prévoit la création d'une plateforme publique en ligne destinée à faciliter l'accès aux données statistiques, à renforcer la transparence et à améliorer la diffusion régulière des indicateurs nationaux de développement.

L'ANSADE dispose d'une stratégie nationale de développement de la statistique ainsi que d'un cadre législatif conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle, garantissant la qualité, l'intégrité et la cohérence des processus de production statistique au niveau national.

Dans le cadre du renseignement des indicateurs du DPoA, il convient de noter que les deux tiers des données requises ont été collectés à partir de sources nationales, dont 20 % directement auprès de l'ANSADE. Cette contribution significative confirme le rôle central de l'agence dans la coordination du système statistique national et dans la fourniture de données fiables pour le suivi des engagements nationaux et internationaux.



E

PROGRÈS VERS LA SORTIE DE LA CATÉGORIE DES PMA

La Mauritanie est classée parmi les pays les moins avancés (PMA) depuis 1986, en raison de lacunes persistantes dans les indicateurs de développement humain et d'une forte vulnérabilité économique. Pour sortir de la catégorie des PMA, les pays doivent satisfaire trois critères des Nations Unies : (i) le revenu national brut (RNB) par habitant, (ii) l'Indice des actifs humains (HAI), et (iii) l'Indice de vulnérabilité économique et environnementale (EVI). Ces indicateurs évaluent conjointement les progrès économiques, le développement social et la résilience face aux chocs externes.

Bien que le RNB par habitant de la Mauritanie a progressé et atteignait 1797 USD en 2024, dépassant ainsi le seuil (1 306 USD) requis pour l'éligibilité à la sortie, les faiblesses de l'HAI (64,5 contre un seuil de 66 ou plus) et de l'EVI (52,9 contre 32 ou moins) empêchent la sortie de la catégorie des PMA, mettant en évidence les fragilités structurelles dans la santé, l'éducation, ainsi que la double exposition aux chocs externes et à la vulnérabilité environnementale.

Des progrès dans les indicateurs composants l'HAI avec toutefois, des niveaux relativement bas

Afin d'évaluer le positionnement d'un pays et sa candidature à sortir de la catégorie des PMA, les Nations Unies mènent des revues triennales et selon la Revue triennale 2024 les données suivantes ont été retenues pour conduire l'analyse.

La mortalité maternelle s'est améliorée, passant de 998 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 381 en 2023, un niveau inférieur à la moyenne régionale mais qui demeure élevé. La mortalité des enfants de moins de 5 ans, bien que relativement mieux positionnée dans l'index, reste élevée à 39,2 pour 1 000 naissances vivantes (index: 82,3 sur 100), a connu un faible progrès depuis 2020, ce qui reflète des fragilités persistantes dans les soins néonataux et pédiatriques, tandis que la prévalence du retard de croissance (22,1 % soit index: 60,8 sur 100) avec peu d'évolution observée depuis 2020, signale une malnutrition chronique importante, susceptible d'impacter durablement le développement cognitif et physique des enfants. Les dépenses de santé ont augmenté en moyenne de 18 % par an entre 2019 et 2024, mais elles ne représentent que 5,8 % du budget national, bien en dessous de l'objectif de 15 % fixé par la Déclaration d'Abuja et des 10 milliards MRU par an nécessaires pour répondre aux besoins du Plan national de développement sanitaire (PNDS).

Le secteur de l'éducation fait face à des défis structurels similaires. La part du budget qui lui est allouée est passée de 10,6 % en 2019 à 21 % en 2024, mais l'efficacité de la planification et la qualité restent faibles. En 2024, seulement 93 % du budget de l'éducation a été exécuté, et environ 90 % de ce budget est consacré aux salaires, laissant très peu de ressources pour la formation des enseignants ou les investissements dans l'infrastructure.

En outre, de fortes disparités régionales persistent : les allocations par élève varient fortement et, dans certaines localités, le ratio atteint 1 à 56. Malgré une quasi-parité entre filles et garçons dans l'enseignement secondaire inférieur – avec un écart d'environ 10 % (GPI = 0,9) – les résultats d'apprentissage restent préoccupants. En effet, seulement 41,4 % des élèves achèvent le premier cycle du secondaire, tandis que le taux d'alphabétisation des adultes n'atteint que 67 %.

Une sensibilité aux chocs économiques et environnementaux reflétée par la faiblesse dans les composantes de l'EVI

Les données montrent une vulnérabilité structurelle élevée de la Mauritanie selon plusieurs composantes de l'EVI.

La structure économique reste fragile, avec une forte part de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche dans le PIB (20,6 ; indice 33,2), reflétant une dépendance persistante à des secteurs sensibles aux aléas climatiques. Cette vulnérabilité est accentuée par une instabilité de la production agricole relativement faible (indice 6,1 sur 100) mais une instabilité des exportations de biens et services plus marquée (indice 29,5).

Sur le plan géographique, la Mauritanie combine plusieurs facteurs aggravants :

- une population très majoritairement située en zones sèches ou arides (93 %, indice 93,0) ;
- une faible proportion vivant dans des zones côtières de faible élévation (21 %, indice 60,0) ;
- un niveau important d'éloignement et d'enclavement (41,7 ; indice 39,7).

Malgré cela, l'impact humain des catastrophes demeure récemment faible (index 96,1), reflétant soit une bonne capacité de gestion des risques, soit une faible occurrence d'événements récents.

Enfin, la structure commerciale apparaît très concentrée, avec un indice de concentration des exportations de 65,3, révélant une dépendance marquée à un nombre limité de produits, ce qui accroît la vulnérabilité face aux chocs externes.

F

COHÉRENCE ET LIENS AVEC LE PROGRAMME 2030 ET D'AUTRES PROCESSUS MONDIAUX

La République Islamique de la Mauritanie s'est dotée de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016-2030 dont l'alignement avec les Objectifs de développement durable (ODD) s'est traduit par la priorisation de 58 cibles. La Mauritanie étant classée dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) par les Nations Unies depuis 1986, le Gouvernement s'est également engagé en faveur des six domaines d'action prioritaires du Programme d'Action de Doha sur la période 2022 – 2031 pour les PMA aligné sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et d'autres cadres internationaux pertinents.

G

RECOMMANDATIONS
ET PERSPECTIVES
D'AVENIR

1. Mesures prioritaires au niveau national

1.1. Accélérer le développement du capital humain

OBJECTIF

Faire progresser l'HAJ au-delà du seuil de graduation (≥ 66)

1. Renforcer la protection sociale et l'assurance maladie

- Accélérer l'extension de la CNAM et de la CNASS vers une couverture universelle.
- Cibler davantage l'informel (85 % de l'emploi) et les ménages vulnérables.
- Pérenniser les filets sociaux (30 % dépenses publiques sociales) et renforcer le registre social.

2. Réduire la mortalité maternelle et infantile

- Généraliser les SONU complets dans les régions les plus touchées (Guidimakha, Gorgol).
- Finaliser et mettre en œuvre la feuille de route 2024-2029.
- Mettre en service les nouveaux hôpitaux régionaux et universitaires (Tijikja, Aioun, Aleg, Roi Salman).

3. Accélérer l'amélioration de l'éducation

- Prioriser la construction du secondaire (goulot d'étranglement majeur).
- Déployer un plan massif de formation d'enseignants (13 436 déjà formés depuis 2020, mais besoins persistants).
- Améliorer la répartition territoriale des enseignants.
- Étendre les cantines scolaires et les programmes de petite enfance.

4. Autonomisation des femmes et inclusion socio-économique

- Mesures contraignantes pour atteindre un minimum de 30 % de femmes dans les postes de direction (23 % actuellement).
- Faciliter l'accès des femmes au financement et à l'entrepreneuriat (seulement 11 % des entrepreneurs).
- Intensifier la lutte contre les mariages précoces, grossesses précoces et le décrochage scolaire.
- Mettre en place des mesures d'incitation financière pour améliorer la scolarisation et l'achèvement du cycle secondaire des filles (jusqu'à 18 ans).

1.2. Accélérer la transformation structurelle et la diversification économique

OBJECTIF

Faire progresser l'EVI au-delà du seuil de graduation (< 32)

1. Industrialisation et chaînes de valeur

- Développer l'agro-industrie pour réduire la dépendance alimentaire (23 % des importations = alimentation).
- Valoriser le potentiel halieutique (24 % exportations) par des unités de transformation.
- Élargir l'écosystème minier aux activités de transformation locale.

2. Transition énergétique et électrification universelle

- Atteindre 60 % d'énergies renouvelables d'ici 2030 (déjà 48 %).
- Accélérer le déploiement des projets BEST, PERZI, RIMDIRE (électrification rurale).
- Préparer l'exploitation du gaz (GTA, centrale N'Diago) comme levier de réduction des coûts énergétiques.

3. Numérisation et innovation

- Finaliser la couverture 4G pour 100 % de la population.
- Mettre en œuvre le futur marché boursier (2026) pour financer les PME.
- Étendre l'usage de la plateforme TECHGHIL pour l'emploi des jeunes.

1.3. Renforcer la résilience climatique et la gestion durable des terres

1. Mettre en œuvre le PAN, la CDN révisée et la CDN 3.0 (2035)

- Cibler les secteurs clés : agriculture, eau, pastoralisme, zones côtières, biodiversité.
- Déployer des programmes de reboisement, lutte anti-désertification, bassins de rétention (PIVRE, PIME).

2. Renforcer la gouvernance environnementale

- Opérationnaliser la police environnementale (2022).
- Appliquer les nouvelles lois sur la biodiversité (2022), les déchets solides (2023), et l'évaluation environnementale (2025).

3. Développer les systèmes d'alerte et la plateforme nationale RRC

- Finaliser et institutionnaliser la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophes réunissant la DPC, Taazour et le CSA, afin d'améliorer la coordination, le partage de données et la réponse aux crises.
- Intégrer le Cadre de Sendai dans les wilayas prioritaires.

2. Recommandations au niveau régional

2.1. Intégration énergétique et infrastructures transfrontalières

- Accélérer les projets OMVS / OMM pour les interconnexions électriques.
- Développer les corridors régionaux d'exportation et de transport énergétique (PIEMM).

2.2 Gestion transfrontalière des ressources naturelles

- Renforcer la coopération Mauritanie–Mali–Sénégal pour :
 - la gestion hydrique,
 - les routes pastorales,
 - la prévention des feux de brousse.

2.3. Intégration commerciale régionale

- Accélérer l'opérationnalisation de l'accord d'association avec la CEDEAO.
- Développer des chaînes de valeur régionales (pêche, agro-industrie, viande/élevage).
- Renforcer les capacités douanières partagées et la lutte contre la fraude transfrontalière.

3. Recommandations au niveau mondial

3.1. Accès accru à la finance internationale

1. Mobilisation massive de financements climat

- Fonds vert pour le climat (GCF), Fonds d'adaptation, FMAM.
- Mécanismes "loss & damage" (intégrés à la CDN 3.0).

2. Renforcement de l'Aide pour le commerce

- Assistance technique OMC, OMD, CNUCED pour les chaînes logistiques et la facilitation du commerce.

3. Maintien des préférences commerciales pour PMA

- Garantir une transition progressive lors de la graduation pour éviter les pertes d'accès préférentiel aux marchés UE, Chine, États-Unis.

4. Soutien des partenaires bilatéraux et multilatéraux

- OMS, UNICEF, Gavi (vaccinations et systèmes de santé).
- Banque mondiale, BAD, UE (infrastructures, énergie, digitalisation).
- PNUD, FAO, UNESCO pour l'adaptation climatique et la gouvernance.

4. Mesures prévues par la Mauritanie pour accélérer la mise en œuvre du DPoA

1. Élaboration d'une stratégie nationale de sortie du statut de PMA

- Articulation PAD–SCAPP–ODD.
- Planification opérationnelle via le PA3 (2026-2030).

2. Modernisation des finances publiques et mobilisation des ressources

- Mettre en œuvre l'ensemble des réformes prévues dans le nouveau cadre fiscal révisé (2019–2020) et le Plan d'action de la DGI, notamment l'élargissement de l'assiette, la digitalisation du recouvrement et le renforcement des contrôles (télépaiement, interconnexion DGD-DGI).

- Mobilisation accrue de l'endettement intérieur et baisse du ratio dette/PIB < 40 %.

3. Grand programme d'infrastructures sociales

- Extension hôpitaux, 40+ centres de santé, 100+ postes de santé.
- Construction de salles de classe (objectif : absorber la pression démographique).
- Déploiement massif de l'électrification rurale.

4. Programme national de transformation numérique

- Renforcer l'accès et l'usage du numérique en s'appuyant sur le backbone de 8 000 km déjà en place, notamment via l'extension du haut débit fixe, l'amélioration de la qualité de service et le déploiement des services publics numériques
- Régulation modernisée, marché pertinent fibre, baisse des prix internet.

5. Renforcement de la résilience climatique

- Mise en œuvre opérationnelle du PAN, CDN actualisée et CDN 3.0.
- Reboisement, protection des aires protégées, ensemencement aérien, gestion durable des terres.

5. Types de soutien requis (financiers, techniques, renforcement des capacités)

5.1. Soutien financier

- **Financement massif climat** (adaptation, désertification, infrastructures hydriques).
- **Financement éducation-santé** pour relever l'HAI.
- **Appui budgétaire sectoriel** (éducation, santé, protection sociale).
- **Financement infrastructures énergie-eau-numérique.**
- **Financement pour l'intégration régionale** : routes, corridors, interconnexions OMVS.
- **Appui spécifique à la transition post-graduation** (perte de préférences commerciales).

5.2. Soutien technique

- Renforcement des capacités statistiques ANSADE → amélioration HAI/EVI.
- Appui OMC/AfCFTA pour moderniser commerce et douanes.
- Appui OMS-UNICEF-Gavi pour le système vaccinal (DTC3 vers >95 %).

5.3. Renforcement des capacités

- Gouvernance climatique (MEDD), planification verte, suivi des CDN.
- Capacités en gestion des risques de catastrophes (DPC, CSA, Taazour).
- Capacités de gestion du marché du travail, formation professionnelle, digitalisation de l'emploi.
- Capacités locales et communautaires dans les zones rurales (eau, agriculture, pastoralisme).

Conclusion

Pour atteindre une mise en œuvre accélérée du PAD et réunir les critères de graduation au cours des cinq prochaines années, la Mauritanie devra :

- approfondir la transformation de son capital humain,
- réduire sa vulnérabilité structurelle,
- diversifier son économie,
- accélérer la transition énergétique,
- renforcer la résilience climatique,
- mobiliser davantage de ressources intérieures et internationales,
- renforcer sa gouvernance et ses capacités institutionnelles.

Les partenaires régionaux et mondiaux devront, quant à eux, assurer un soutien financier stable, un appui technique renforcé et des mécanismes de transition post-PMA qui garantissent une graduation durable et sans rupture.

**PROGRAMME
D'ACTION
DE DOHA**

MAURITANIE



LDC5
5TH UNITED NATIONS
CONFERENCE ON THE
LEAST DEVELOPED COUNTRIES



UN-OHRLS



NATIONS UNIES
MAURITANIE



**PROGRAMME
D'ACTION
DE DOHA**

MAURITANIE

Pays les moins avancés 2022 – 2031